LE JOURNAL DE DÉCLIC 17/18 **N°38 PRINTEMPS - ÉTÉ 2021**

DÉCLIC 17 | 18

ASSOCIATION DES QUARTIERS DE LA PLACE DE CLICHY, DES AVENUES DE CLICHY ET DE SAINT-OUEN

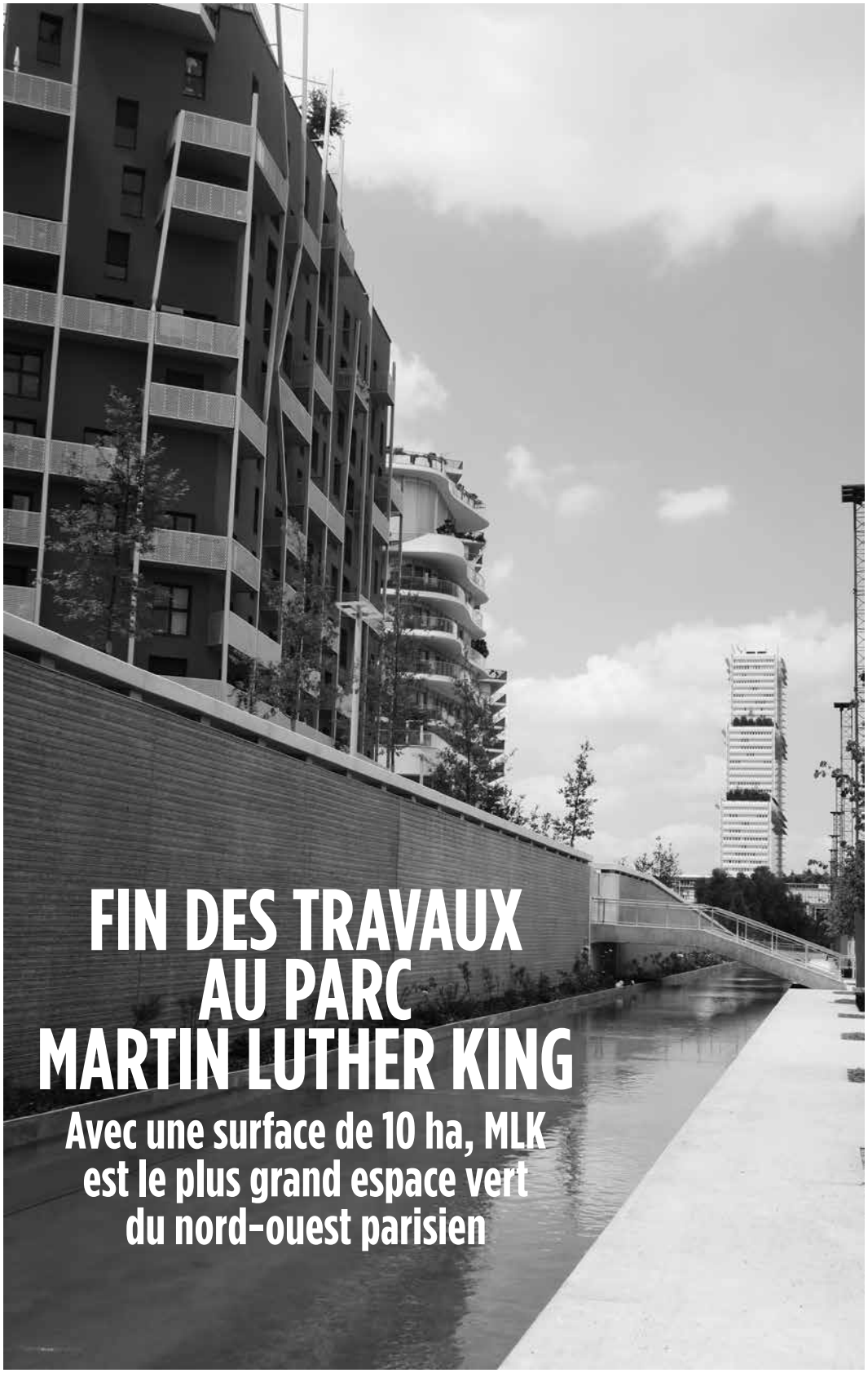

FIN DES TRAVAUX AU PARC MARTIN LUTHER KING

Avec une surface de 10 ha, MLK est le plus grand espace vert du nord-ouest parisien

MÉTRO
La station La Fourche côté Nord-Sud

PIÉTONS
Élargir les trottoirs du pont Caulaincourt

TERRASSES
La tentation de l'éphémère qui dure

ESPACES VERTS
Bal nocturne au square des Épinettes

NOTRE QUARTIER
Pourquoi piétonniser la rue Camille Tahan ?

instantanés

LA STATION **PONT CARDINET** A REÇU SA DÉCORATION

L'accès à la ligne 14 du métro située rue Rostropovitch, en fonctionnement depuis septembre dernier, attendait de recevoir sa décoration. C'est chose faite.

LA FERMETURE DE LA **GALERIE LIGNE 13**

est l'un des événements récents de la rue La Condamine. Des travaux ont été engagés. La devanture a été repeinte. Certaines des œuvres emblématiques qui l'ornaient ont été conservées. Il semblerait qu'une nouvelle galerie doive s'implanter à cet endroit. Et que le nouvel exploitant ait souhaité conserver les traces les plus emblématiques de l'activité précédente.

LA FETE DU LIVRE DE LA **RUE DAVY** qui

n'a pas pu avoir lieu en 2020 se tiendra le 16 septembre 2021. Organisée par les Amis de la rue Davy, c'est LE rendez-vous incontournable de la rentrée.

SOMMAIRE

→ ÉDITORIAL
- Vers des lendemains qui chantent ?.....p. 3

→ DÉCLIC SUIT LES DOSSIERS
- 37/39 avenue de Clichy : la placette mérite mieux !..... p. 4
- L'avenue de Clichy entre Biocoop et Guerrisol .....p. 4
- La rue Biot piétonne entre 10 et 18 heures..... p. 6
- Le parcours des Peintres Impressionnistes en panne..... p. 6
- Vers une nouvelle entrée pour le marché des Batignolles ?..... p. 6

→ DANS NOTRE QUARTIER
- Fin des travaux au parc Martin Luther King.....p. 8

→ CADRE DE VIE
- Terrasses : la tentation de l'éphémère qui dure..... p. 10
- Pourquoi piétonniser la rue Camille Tahan ? ..... p. 13

→ TRANSPORTS
- La station de métro La Fourche du côté Nord-Sud.....p. 14

→ AMÉNAGEMENT
- Elargir les trottoirs du pont Caulaincourt..... p. 16

→ ESPACES VERTS
- Bal de nuit au square des Epinettes..... p. 18

→ PETITE ET GRANDE HISTOIRE
- Une école de plein air au n° 2 du bd Bessières..... p. 20
- Notre site declic1718.org et bulletin d'adhésion..... p. 24

LA CITÉ DU THÉÂTRE ATTENDRA 2026.

L'idée en avait été lancée le 24 octobre 2016 par le président François Hollande qui s'était déplacé porte de Clichy : une cité du théâtre devait voir le jour en 2022 sur les emplacements des Ateliers Berthier. Cinq ans plus tard, la maquette du site est présentée. L'ouverture est maintenant prévue pour 2026.

éditorial

VERS DES LENDEMAINS QUI CHANTENT ?

A l'heure où notre quartier est sur le point de sortir des confinements successifs qui l'ont affecté pendant des mois, que pouvons-nous retenir de cette période ?
Pour notre association, d'abord le regret de n'avoir pu tenir, en décembre dernier, notre assemblée générale annuelle qui nous donne l'occasion de rencontrer nos adhérents, de rappeler l'étendue et la diversité de nos actions, d'en débattre et de recueillir idées et suggestions.
Nous avons pu néanmoins, en décembre dernier, envoyer par courrier à l'ensemble des adhérents le rapport d'activité et le rapport financier de l'année accompagnés d'un bulletin de vote. Nombre d'entre eux les ont approuvés par courrier, joignant souvent un petit mot d'encouragement.
Nous sommes également, et c'est essentiel à nos yeux, restés en relation, par l'intermédiaire de plusieurs « déclic Informe », avec ceux – et c'est la grande majorité – qui nous ont laissé leur adresse mail.
Nous avons par ailleurs continué à alimenter notre compte Facebook et notre site Internet (www.declic1718.org) dont le contenu ne cesse de s'enrichir et, parrallèllement, la fréquentation de progresser.
Nous avons aussi regretté de ne pas pouvoir rencontrer nos adhérents et faire connaître nos actions lors de la traditionnelle Fête du Livre de la rue Davy qui, à chaque rentrée de septembre, réunit, à l'initiative des Amis de la rue Davy et grâce à l'engagement du Dr Godard, des centaines de personnes. Nous avons l'espoir que la fête du livre 2021 aura bien lieu. Sa date est fixée au 16 septembre. Notez-la sur vos agendas.
Nous avons toutefois pu maintenir des contacts avec les élus qui sont nos interlocuteurs habituels aussi bien dans les mairies des XVIIe et XVIIIe arrondissements que dans les comités de quartier des Batignolles, des Grandes Carrières, des Epinettes et de La Fourche Guy Môquet où plusieurs de nos adhérents sont présents.
Ce fut souvent avec le filtre de nos écrans d'ordinateurs lors de visio-conférences. Là aussi, cela n'a pas été sans frustrations et nous avons l'espoir de pouvoir bientôt renouer avec des rencontres physiques.
Nous n'avons pas pu également déposer le numéro Automne/hiver 2020-2021 de notre journal dans les commerces où est il est présent habituellement car ils ont été longtemps fermés. Ni le diffuser dans les réunions publiques car, dans le même temps, toutes celles où nous avons l'habitude d'intervenir ont été annulées.
Plusieurs de nos projets sont ralentis ou à l'arrêt. Est-ce uniquement par la faute du Covid ? *Le parcours des Peintres Impressionnistes,* par exemple, qui aurait dû être inauguré à la fin de l'année dernière et qui est aujourd'hui stoppé (jusqu'à quand ?). Mais nous en avons initié d'autres – une nouvelle entrée pour le marché couvert des Batignolles, dans le cadre des budgets participatifs 2021 pour ne citer que celui-là, que nous portons avec le CCQ des Batignolles et que nous espérons voir retenu par la Ville. Si c'est le cas, nous le proposerons en septembre prochain au vote des citoyens.

> Plusieurs de nos projets sont au ralenti ou à l'arrêt. On ne sait pas quand ils seront relancés et s'ils le seront vraiment…

L'actualité de notre quartier, c'est aussi la floraison des terrasses « éphémères », on dira bientôt « estivales ». Où se côtoient le meilleur et le moins bon. Difficile, sans passer pour des « sans-cœur », d'être contre cette initiative de la mairie de Paris destinée à redonner du chiffre d'affaires aux restaurateurs et autres cafés qui ont été privés de clientèle plus de deux cents jours.
Une Charte, pour laquelle les demandes des associations de quartier ont été trop peu entendues, a été négociée et récemment signée par les instances professionnelles. Elle comporte des dispositions contraignantes pour ceux – ils sont loin d'être la norme – qui abusent de la situation. Nous voulons croire que la Ville se donnera les moyens de la faire respecter.

DÉCLIC 17 | 18

LE JOURNAL DE *déC*LIC 17/18
N°38 - PRINTEMPS-ÉTÉ 2021
Tirage : 4 000 ex. Prix : 1 €
Directeur de la publication : **Philippe Limousin**
Conseil d'administration : **Vito d'Alessandro, Sebastian Brillout, David Chapotin, Michel Lebondidier, Philippe Lefrançois, Philippe Limousin (président), Ignace Manca, Pierette Mani, Françoise Mousel, Cécile Urbain, Claus Vogt.**

- Le contenu publié dans DÉCLIC 17/18 n'engage que ses auteurs

- Tous droits réservés • Photos : déCLIC 17/18

- Crédits photographiques : déCLIC 17/18, sauf mention contraire
- Conception graphique : **Marcusmixedmédia**
- Coordination éditoriale et mise en pages : **Idir Masson**
- Impression : Imprimerie Corlet - 14110 Condé-sur-Noireau
- Relations avec les annonceurs : Philippe Lefrançois, Philippe Limousin, Pierette Mani

déCLIC 17/18
3 rue Etienne Jodelle
75018 Paris
Tél. : 01.42.94.07.75
www.declic1718.org
Facebook : Déclic17/18

Déclic 17/18 suit les dossiers !

LA DÉCEPTION EST GRANDE AUTOUR DE LA PLACETTE DU 37/39 AVENUE DE CLICHY. ELLE EST À LA MESURE DES ESPOIRS QU'AVAIT SUSCITÉS L'ADOPTION HAUT LA MAIN DU PROJET DE BUDGET PARTICIPATIF QUI PRÉVOYAIT SA VÉGÉTALISATION LORS DES VOTES AU BUDGET PARTICIPATIF EN 2017. UNE ACTION DE LA DIRECTION DES ESPACES VERTS VA PEUT-ÊTRE PERMETTRE UNE AMÉLIORATION D'ICI LE DÉBUT DE L'ÉTÉ.

37/39 AVENUE DE CLICHY : LA PLACETTE MÉRITE MIEUX

Victime du stationnement sauvage et des terrasses non moins sauvages installées par le kebab voisin, la placette située devant le 37/39 avenue de Clichy était depuis des années dans un état déplorable. Ce qui pouvait la sauver, c'était une végétalisation valorisante et pérenne. A déCLIC 17/18, nous avons déposé pour cela un projet de budget participatif dans lequel nous parlions « d'humanisation ».
Adopté en 2017 par le vote des citoyens, ce projet s'est vu doter d'un budget dérisoire de 10 000 euros par les services de la mairie de Paris ! Heureusement, le maire du XVIIe, Geoffroy Boulard, convaincu de la justesse de notre projet, a abondé ce montant avec le budget de la mairie, permettant sa réalisation.
De longues tractations ont suivi avec les services de la Ville destinées à définir les contours du projet. Nous imaginions un aménagement du type de celui qui a été réalisé sur la placette rue Biot : plantes en pleine terre et acier Corten pour retenir la terre. En final, du fait de la présence de nombreux réseaux souterrains, de la ligne 13 du métro et de la nécessité de préserver un accès pompiers propre aux immeubles de grande hauteur, nos ambitions se sont limitées à la pose de bacs contenant des plantes.
Il a fallu deux ans pour que ce projet connaisse un début de concrétisation. Première phase, l'implantation en juillet 2019 – en pleine canicule – de bacs et de plantes « provisoires ». Nous attirons alors l'attention des services de la DEV sur la présence de deux « petits » bacs, trop facilement déplaçables et situés juste à la hauteur des containers à ordures ce qui les rend encore plus fragiles.
Nous ne serons pas entendus sur ce point et, en novembre de la même année, les plantes provisoires sont remplacées par des sujets plus grands destinés à être plus pérennes. La suppression du conteneur à verres qui défigurait le site et au pied duquel étaient sans cesse déposés nombre de déchets « sauvages » laissait présager une issue heureuse à ce projet.
Près de deux ans plus tard, le bilan est dramatique ! Malgré nos alertes répétées à Geoffroy Boulard, maire du XVIIe, et, plus récemment à Paul Hatte, élu référent du CCQ Batignolles, la situation s'est considérablement dégradée : bacs déplacés, plantes dérobées, déchets incessants.
Nous avions signalé à plusieurs reprises le déplacement des « petits » bacs effectué de nuit par des automobilistes dans le but de faire stationner leur voiture sur la placette. Nous demandions leur remplacement par des bacs plus grands ou leur ancrage dans le sol.
Lors d'une réunion qui s'est tenue le jeudi 10 juin avec le représentant de la DEV, des engagements ont été pris. Les quatre bacs situés sous le panneau publicitaire vont rejoindre ceux qui sont positionnés le long de l'avenue et les petits bacs prendront leur place. Le tout va être repositionné et fixé au sol, rendant plus difficile, voire impossible leur déplacement.
Des plantes résistant à la sécheresse et au feuillage persistant vont remplacer les micocouliers. La DEV va procéder à ces aménagements d'ici à la fin du mois de juin.

Les petits bacs vont être replacés au pied du mur du 41 où ils seront moins vulnérables que le long de la chaussée.

La fixation des bacs au sol rendra plus difficile leur déplacement par des automobilistes qui veulent se garer sur la placette. Et les quatre bacs de taille intermédiaire vont être réalignés le long de l'avenue.

A QUAND LA SUPPRESSION DU PANNEAU PUBLICITAIRE ?

Par ailleurs, nous demandons depuis longtemps la suppression du panneau publicitaire qui est apposé sur le mur, suppression préalable à la réalisation d'une fresque votée elle aussi lors des budgets participatifs… en 2018. Non seulement, ce dossier, malgré les engagements du Maire du XVIIe n'a pas progressé mais il s'est alourdi : une passerelle repliable a été installée sur ce mur entre les bacs et le panneau pour permettre son entretien au mépris des plantes installées dans les bacs. Le déplacement des bacs pourrait apporter un début de solution pour les plantes situées le long du mur mais il est à craindre que la fresque ne voie jamais le jour.

IGOR MARAIS

L'AVENUE DE CLICHY ENTRE BIOCOOP ET GUERRISOL

L'OFFRE COMMERCIALE DE L'AVENUE DE CLICHY EST EN MUTATION PERMANENTE. DU BON QUI NOUS REMONTE LE MORAL PUIS DU MOINS BON QUI NOUS FAIT PERDRE L'ESPOIR DE LA CONSTITUTION D'UNE OFFRE COMMERCIALE DIVERSIFIÉE ET ATTRACTIVE POUR TOUS LES HABITANTS.

Une voisine croisée rue Camille Tahan raconte : *« Je suis installée ici depuis plus de cinquante ans. Vous ne pouvez pas imaginer ce qu'était l'avenue de Clichy, entre la Place et La Fourche ces années-là. Les boutiques étaient magnifiques : de la joaillerie, de la lingerie, de la maroquinerie, des traiteurs – on disait même que l'un d'entre eux approvisionnait l'Elysée – des magasins de bouche, des restaurants haut de gamme. On venait de loin pour se promener ou faire ses courses. En moins d'une année, à la fin des années 1970, tout s'est effondré ! »*
Aujourd'hui, l'équipement commercial fait du yoyo. A la montée, l'ouverture du Biocoop en lieu et place de l'ancien Crédit Lyonnais et du magasin d'optique – même si nombre d'habitants le trouvent un peu cher – la renaissance du fromager, l'installation d'un magasin de fitness à la place de Delaveine, le déménagement du Snipper et ses tags agressifs remplacé per une agence immobilière au look discret, le centre dentaire, la récente ouverture d'un magasin de cycles électriques à l'emplacement du magasin Z. A la descente, un quatrième Guerrisol là où se tenait la Halle aux Chaussures, l'ouverture d'un énième Kebab au rez-de-chaussée du Cinéma des Cinéastes, la fermeture de la boulangerie récemment installée rue Capron, l'état toujours aussi déplorable du bar tabac et les enseignes de téléphonie Internet.

Quand on tient de pareils discours, on est la cible de critiques. Dans une des dernières en date – en réponse à un post sur le Facebook de déCLIC 17/18 regrettant l'ouverture d'un quatrième Guerrisol – Karim Ziady, élu conseiller de Paris sur la liste de Karen Taïeb dans le XVIIe nous reprochait de *« souhaiter la gentrification du quartier »*, saluant *« les habitants de ce quartier populaire qui viennent chez Guerrisol acheter des vêtements de qualité »*.
Ce qui nous gène, ce n'est pas la présence de ces magasins mais leur multiplication entraînant dans cette partie de l'avenue une uniformité de l'offre commerciale.
Nous regrettons aussi la piètre qualité des vitrines et, en particulier l'exhibition de « godasses » usagées, c'est le mot, dans certaines enseignes. Riche ou pauvre, aucun client n'est condamné au sordide.
Quand un magasin peut payer un loyer commercial très élevé, il peut certainement répondre a minima à des exigences esthétiques et sanitaires. Pour des clients comme pour les riverains.

Déclic 17/18 suit les dossiers !

LA RUE BIOT PIÉTONNE ENTRE 10 H ET 18 HEURES

UNE ÉTUDE PORTANT SUR LA PIÉTONNISATION DE LA RUE BIOT A FAIT REMONTER LES NUISANCES QUE SUBISSAIENT LES RIVERAINS ENTRE 18 ET 22 HEURES. RÉSULTAT : DEPUIS LE 15 MAI, ELLE EST PIÉTONNE DE 10 À 18 HEURES.

Une consultation a été lancée par la mairie du XVIIe à laquelle les adhérents et sympathisants de déCLIC 17/18 avaient été invités à répondre par un *déCLIC Informe*. Le grand nombre de répondants (763) a surpris les organisateurs, signe de l'intérêt du public pour cette question.
L'objectif de cette enquête était d'évaluer le ressenti des habitants et des utilisateurs, et celui des commerçants quant à la piétonnisation de la rue Biot.
Pour rappel, celle-ci avait été piétonnisée de 18 à 22 heures dans le cadre du premier déconfinement pour permettre aux commerçants d'installer des terrasses éphémères et les aider dans leur reprise.
Plusieurs remontées concordantes auprès du maire Geoffroy Boulard et de Paul Hatte, référent du Comité de quartier Batignolles, avaient fait état des nuisances liées au bruit, au non-respect des horaires fixés et à la sécurité sanitaire.
Paul Hatte précise : *« Les résultats de la consultation sont polarisés : si les habitants et passants sont très majoritairement favorables à cette piétonnisation et peu gênés par les nuisances, les habitants de la rue sont eux tout aussi favorables à la piétonnisation mais très gênés par les nuisances.*
Suite à de nombreux débordements, aux nuisances et au non-respect des règles sanitaires, et en souhaitant servir les riverains et l'ambiance du quartier, j'ai demandé à la mairie de Paris un changement d'horaires de la piétonnisation qui sera pérennisée mais passera de 18-22 h à 10-18 h. Une piétonnisation en journée idéale pour les promenades et le déjeuner mais maintenant le calme en soirée. »

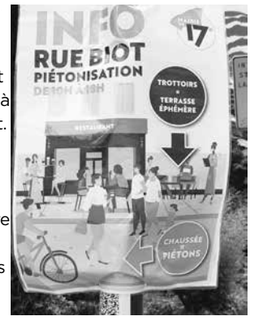

Autre changement : les terrasses ne pourront plus être disposées sur la chaussée mais devront rester sur les trottoirs pour laisser passer les piétons en respectant les règles sanitaires. Les piétons y gagneront probablement et les commerçants aussi. Les grands perdants sont les véhicules qui, déjà, ne peuvent plus emprunter l'avenue de Clichy et qui devront continuer sur la rue des Dames jusqu'à la rue Darcet pour rejoindre la place de Clichy occasionnant temps de trajets et pollution supplémentaires.

IDIR MASSON

LE PARCOURS EN PANNE DES **PEINTRES IMPRESSIONNISTES**

ADOPTÉ LORS DES BUDGETS PARTICIPATIFS 2018, LE PARCOURS DES PEINTRES IMPRESSIONNISTES QUE DÉCLIC 17/18 AVAIT LARGEMENT AVANCÉ SEMBLAIT POUVOIR ÊTRE INAUGURÉ DÉBUT 2021, MALGRÉ LA PANDÉMIE.
DE RETARD EN RETARD, IL EST À CRAINDRE QUE CE PROJET NE VOIE JAMAIS LE JOUR !

C'est un beau projet que ce Parcours des peintres impressionnistes. Désireux de mettre en valeur ce quartier de l'avenue de Clichy, nous réfléchissions depuis longtemps à la manière de mieux faire connaître les riches heures qu'a vécues notre quartier dans les années 1860-1920. Pas de nostalgie d'un âge d'or mais montrer que notre quartier, par son brillant passé, vaut mieux que l'aspect où il est trop souvent réduit : bazars, friperies, kebabs autres fast-foods.
L'idée nous vient d'installer des reproductions d'œuvres de peintres ayant vécu ou travaillé dans ce quartier qui fut celui de l'école des Batignolles, une dizaine de panneaux combinant image et bref commentaire. Soumis au vote pour les Budgets participatifs de septembre 2018, notre projet *Itinéraire de découverte du patrimoine artistique du XVIIe* est adopté par les citoyens de l'arrondissement.
Nous nous mettons au travail, ne nous contentant pas de laisser la DAC (Direction des Affaires Culturelles de la mairie de Paris) seule dans la concrétisation de ce projet. Il nous faut choisir parmi de nombreuses œuvres et nous en retenons onze : Manet, Degas, Sisley, Renoir, Bonnard, Bazille, incontournables et aussi Signac, Albert André, Louis Anquetin, Abel Truchet, et rédiger des commentaires riches et brefs à la fois. La DAC valide notre choix et négocie les droits de reproduction de chaque tableau avec les musées français et étrangers.

REPÉRER LES EMPLACEMEBTS

Il nous faut aussi repérer soigneusement les futurs emplacements de ces panneaux en tôle émaillée, en forme de chevalet, qui doivent être très visibles sans gêner le passage des piétons.
Et les faire installer à proximité des lieux où ont vécu ou travaillé les artistes : 11 panneaux, 4 sur la place de Clichy, 7 sur l'avenue de Clichy, de la place à la rue Dautancourt. Tout ceci validé par la DAC avec qui nous entretenons d'excellents contacts et qui, saluant le travail que nous avons effectué, nous met en priorité parmi les projets de parcours.
Le lecteur trouvera le catalogue des œuvres retenues et leur emplacement dans le Journal de déclic 17/18 n°37 automne-hiver 2020, pages 10-11-12 à consulter sur notre site www.declic1718.org
Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Le dossier est bouclé et dans ce Journal n°37, forts des assurances de la DAC, nous pouvons titrer « Un parcours des Peintres impressionnistes installé début 2021 ».

HARMONISER LES PANNEAUX

Mais depuis, contre toute attente, nous n'avons aucune nouvelle de la mise en œuvre de ce projet. La DAC n'en a pas davantage.
Nous savons seulement que le blocage, si blocage il y a, n'incombe pas à la Direction de la Voirie qui a validé les emplacements retenus.
Justement inquiets, nous alertons Karen Taïeb, adjointe à la maire de Paris en charge du Patrimoine, de l'histoire de Paris et de la relation avec les cultes. Nous la connaissons car nous l'avions longuement rencontrée en février 2020 alors qu'elle menait une liste pour les élections municipales dans le XVIIe arrondissement, comme nous avions rencontré toutes les têtes de listes des XVIIe et XVIIIe arrondissements. Nous lui avions présenté notre projet, adopté en 2018, qu'elle avait semblé accueillir avec intérêt.
Depuis cette date, les entretiens téléphoniques et les mails reçus se veulent rassurants sans que nous n'en apprenions davantage sur les causes réelles de ce retard.
Début mai, la cheffe de cabinet de Karen Taïeb nous informe *« ne pas être en mesure à cette date de nous donner une date d'inauguration. (…) que Karen Taïeb met tout en œuvre pour faire avancer le projet (…) que la Ville de Paris sous l'égide du premier adjoint à la maire a initié à l'automne dernier une réflexion sur le mobilier urbain parisien »*, ajoutant *« nous ne pouvons à ce jour entreprendre la pose de nouveaux éléments dans l'espace public sans que le projet ne passe en commission de régulation de l'espace public »*. Elle assure : *« Nous faisons le nécessaire pour que votre projet de Parcours des peintres impressionnistes puisse y être présenté dans les plus brefs délais »*.
Dont acte mais, depuis 2018, notre projet, adopté, est devenu le projet du XVIIe arrondissement, et aussi du XVIIIe car 3 des 11 panneaux seront installés place de Clichy côté XVIIIe, et donc le projet de la Ville.
Il semblerait que d'autres projets de Parcours historiques et artistiques sont eux aussi concernés, notamment un Parcours du Paris de la Révolution installé dans les arrondissements centraux et un Parcours Guimard dans le XVIe et que ce soit l'aspect du support-chevalet des panneaux qui soit en question.
Réflexions, commissions, il est parfaitement légitime de penser global avec le souci de l'identité visuelle de la Ville. Il n'en reste pas moins que tout le travail que nous avons effectué ne doit pas rester dans les cartons.

PHILIPPE LIMOUSIN

UNE NOUVELLE ENTRÉE POUR LE **MARCHÉ DES BATIGNOLLES ?**

La campagne des budgets participatif 2021 a été lancée en février dernier. DéCLIC 17/18 s'est associée au CCQ des Batignolles pour proposer un projet ambitieux. En effet, les nouvelles règles mises en places pour cette édition stipulent qu'un arrondissement ne peut se voir attribuer plus de 4 à 5 projets pour un montant unitaire de 2 millions d'euros maximum.
Le projet déposé au nom du CCQ et qui a passé le premier filtre (recevabilité) des services de la Ville propose de donner plus de visibilité et d'attractivité au marché des Batignolles. Il s'agit de construire une extension dans le style original du marché (halle à la Baltard démolie en 1972) du côté rue Lemercier en bénéficiant de la grande largeur du trottoir à cet endroit et des places de stationnement en épi.

Cette structure serait complètement vitrée pour donner envie de pénétrer dans le marché. Elle accueillerait le café présent à cet endroit et des stands qui donneraient une belle image de ce qui attend les clients à l'intérieur.
Une grande partie de la façade de ce bâtiment pourrait être conçue de façon à s'ouvrir aux beaux jours.
Nous proposons d'améliorer la signalétique aux entrées et autour du marché pour qu'il soit mieux identifié par les riverains.
Une végétalisation renforcée des abords, et dans la mesure du possible à l'intérieur (petites jardinières), permettrait de lutter contre la chaleur.
Enfin nous proposons d'améliorer l'éclairage extérieur du marché des Batignolles.
Le projet a été évalué à 1 800 000 €. Il reste à obtenir le feu vert de la Ville pour le proposer au vote des habitants du XVIIe en septembre prochain.

IGNACE MANCA

dans notre quartier

FIN DES TRAVAUX AU **PARC MARTIN LUTHER KING**

LA DERNIÈRE TRANCHE DU PARC MARTIN LUTHER KING VIENT D'OUVRIR. CETTE EXTENSION DONNE AU PARC SA TAILLE (10 HA) ET SON ASPECT DÉFINITIFS. POINT FORT DE CE NOUVEL ESPACE : UNE RIVIÈRE QUI COULE DEPUIS L'ENTRÉE SUD-OUEST (RUE CARDINET) ET QUI ALIMENTE LE LAC SITUÉ AU DROIT DE LA CASCADE.

Il aura fallu vingt ans pour que l'idée, émise en 2002, de créer sur l'emplacement de la gare des marchandises des Batignolles le plus grand parc du nord-ouest parisien avec 10 hectares, ait été menée à son terme. La paysagiste Jacqueline Osty et son équipe se sont mis au travail en 2004 pour décliner les trois thèmes retenus pour ce jardin : les saisons, le sport et l'eau. La première tranche, située au sud de la voie ferrée a ouvert au public en 2007 avec ses cerisiers d'ornement, ses aires de jeux pour les enfants, son jardin partagé et ses buttes (plus de 4 mètres de dénivelée) destinées à offrir différents points de vue sur les ambiances végétales et les aires de jeux. Un premier plan d'eau a été réalisé au pied de La Forge, le bâtiment qui accueille les espaces techniques, les locaux des employés qui travaillent sur le parc et des toilettes.

Au centre, la « rivière » qui coule au pied du talus sur lequel ont été bâtis les immeubles côté ouest.
Elle alimente le lac et elle a déjà été adoptée par les canards et autres poules d'eau.
Ci-dessus,le verger et ses 18 pommiers et poiriers. Au premier plan, les « palmettes». 40 pieds ont été plantés. Première récolte espérée dans deux ans !
En bas, clin d'œil à la précédente fonction du site avec des rails et des gravillons façon ballast.

DES RAILS GUIDENT LE VISITEUR VERS L'INTÉRIEUR DU PARC

Une placette située à l'une des entrées est du parc, rue René Blum, a été ornée de rails de chemin de fer incrustés dans le sol qui rappellent la destination première de ce lieu. En suivant ces rails, le visiteur est guidé vers la partie intérieure du parc.
Nombreux sont ceux qui regrettent qu'une buvette n'ait pas été installée sur la terrasse exposée à l'ouest située entre La Forge et le plan d'eau sur laquelle il fait bon paresser en fin de journée…
D'autant plus que déCLIC 17/18 demande depuis plus de dix ans que cette terrasse soit aménagée. Et s'étonne de ce manque alors que la mairie de Paris joue depuis plus d'un an la carte de terrasses sur le trottoir et la chaussée toujours plus vastes.
La deuxième tranche du parc, située au nord de la voie ferrée a été ouverte en 2014. Elle a nécessité la création d'un passage en aérien au-dessus de la voie ferrée qui a été remise à neuf avec deux escaliers et quatre ascenseurs indispensables pour les personnes à mobilité réduite et les familles avec poussettes.
Le bâtiment qui a été construit au dessus des voies doit recevoir depuis des années un espace de restauration. – il semblerait que la concession en ait été confiée à l'équipe qui gère le Hazard ludique à l'emplacement de l'ancienne gare de Saint-Ouen de la petite Ceinture. L'épidémie de Covid n'a pas accéléré leur installation.
Vers l'intérieur du parc, ce sont de véritables forêts aux essences diverses qui regorgent de petits sentiers dont certains mènent à deux aires de jeux pour des enfants d'âges différents. Une très large pelouse conduit au second plan d'eau avec sa plage verte qui doit être alimenté par une cascade malheureusement rarement en fonctionnement.
Progressivement, avec l'achèvement le l'extension vers le Nord de la ligne 14 du métro et l'ouverture de la station Pont-Cardinet en décembre 2020, le chantier a laissé place à la dernière tranche du parc à son extrémité sud-ouest.
Il comporte un verger planté de 58 arbres fruitiers (pommiers et poiriers, 18 arbres et 40 palmettes) Avec ses 800 m², ce sera le verger le plus vaste de la Capitale. Reste à espérer que les arbres se plairont pour une première récolte prévue dans deux ans.
Les habitants seront invités à participer à l'entretien et à la valorisation de ce verger par le biais de collectifs ou d'associations
Les espaces nouvellement créés jouxtent une véritable rivière qui longe le mur ouest. Des chaises longues ont été installées sur les pelouses sur lesquelles se prélassent par beau temps les amateurs de soleil. Sur les plans d'eau, les plantes aquatiques et les volatiles donnent un aspect bucolique à ce lieu pourtant surmonté d'immeubles de grande hauteur qui lui donnent une touche très Central Park.

IGOR MARAIS

TERRASSES : LA TENTATION DE L'ÉPHÉMÈRE QUI DURE !

LA GRANDE PRESSE NOUS L'A DIT : LA RÉOUVERTURE DES TERRASSES DES CAFÉS ET RESTAURANTS LE 19 MAI 2021 FUT L'ÉVÈNEMENT DE L'ANNÉE. IL EST VRAI QU'ELLES AVAIENT ÉTÉ FERMÉES PENDANT EXACTEMENT DEUX CENTS JOURS. ET IL EST TOUJOURS VRAI QU'IL EST BON PARFOIS DE S'INSTALLER EN TERRASSE. ET POURTANT…

Quelques exemples de terrasses relevés ici ou là dans notre quartier. Si certaines, décorées de plantes à fleurs, le plus souvent naturelles même si des fleurs artificielles peuvent donner le change, apportent une touche de gaité dès les premiers rayons du soleil, la pauvreté des matériaux de récupération donne à d'autres un aspect « art zadiste ». Certaines occupent la quasi-totalité du trottoir, obligeant piétons et poussettes à descendre sur la chaussée. Qui fera appliquer la réglementation et les 1,60 m de passage à laisser libre ?

Et pourtant, peut-on être pleinement satisfait de la gestion des terrasses par la mairie de Paris de juin à fin octobre 2020, ces terrasses que la Mairie avait présentées comme éphémères (c'était le cas des coronapistes) avant de prolonger ce provisoire jusqu'au 30 juin 2021 ? N'en doutons pas, elles dureront bien au-delà de cette date.
Ces terrasses furent « refermées » le 30 octobre 2020 lors de l'instauration du deuxième confinement, jusqu'au 19 mai.
Alors qu'on sort péniblement du confinement, il serait bon de tirer les enseignements de la mauvaise gestion du premier déconfinement et du laisser-aller observé alors de bord de canal en plage, de pelouses en terrasses de café, oui : on vit çà et là des comportements aberrants qui annonçaient des lendemains qui déchantent.

UN OBJECTIF SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

En juin 2020 comme en mai 2021, le but avoué de l'extension des terrasses est double : desserrer les tables pour des raisons sanitaires et aussi permettre aux exploitants de retrouver plus rapidement le chiffre d'affaires perdu pendant le confinement.
Nous ne commenterons pas les aides financières accordées par l'Etat aux cafés-restaurants pendant leur fermeture obligée : PGE (prêts garantis par l'Etat) pour nombre d'entre eux, 84 % du salaire versé aux employés, 20 % du chiffre d'affaires déclaré l'année précédente versé aux employeurs.
Desserrer les tables par précaution sanitaire, c'est étaler la terrasse bien au-delà de l'espace concédé à l'origine. Et pour ce faire, installer chaises et tables sur le trottoir devant la façade d'immeubles voisins : rue des Dames, sur les 90 m du trottoir entre les rue Dulong et de Saussure, on put voir un étalage ininterrompu de tables et de chaises occupant tout le trottoir et une partie de la chaussée.
Çà et là, on annexa aussi le trottoir d'en face. Laisser libre le 1,60 mètre réservé réglementairement aux piétons (et aux poussettes !), il ne fallait pas y songer !
Installer des chaises et tables sur la chaussée, c'était le plus souvent sur les places réservées aux livraisons (et tant pis pour les livreurs qui stationneront au milieu de la rue et tant pis pour les riverains qui goûteront aux joies des embouteillages).
On en vit même sur des accès pompiers.
Que ne ferait-on pour accéder au plaisir de « la première gorgée de bière »… Mais, sur la terrasse dûment étalée, souvent les consommateurs, trop nombreux, étaient tout aussi collés-serrés qu'en période normale et, bien sûr, démasqués : le passant, masqué lui, devait se frayer un chemin entre les tables. S'il avait eu le temps et l'envie de s'attabler, lui aussi aurait pu respirer librement : comme disait un philosophe allemand, il faut vivre dangereusement !

LA TERRASSE, ILLUSTRATION DU GÉNIE FRANÇAIS DU BRICOLAGE

Se posa aussi la question de l'esthétique de la terrasse, comment sera-t-elle aménagée ? On put apprécier une fois encore le génie bien français du bricolage : quelques dizaines de palettes neuves ou sorties du rebut, et l'affaire sera faite !
Palettes sur la chaussée pour rattraper la dénivellation, palettes en tête et en queue de terrasse et pour en délimiter l'emprise.
On parla d'esthétique zadiste… D'autant qu'une palette, ça vieillit mal… Cinq mois après la fermeture des terrasses, on voyait encore çà et là des amoncellements de palettes. Il en est qui prirent feu.
Cette débauche de palettes, virant assez vite au sordide, ne fut pas pour rien dans la montée d'une colère citoyenne début février, vite associée à l'aggravation de la malpropreté à Paris, au bricolage consternant mais durable sur la voie publique, à la dégradation du mobilier urbain, colère qui s'est incarnée dans #SaccageParis : des milliers de contribution, un déluge de photos accusatrices, certaines reprises dans la presse mondiale comme illustration de la dégradation de l'art de vivre à la française.
Il faut reconnaitre qu'assez vite on découvrit des aménagements plus esthétiques, et même cosy. Il arriva que la néo-terrasse occupe une surface plus importante que la salle du café : sans doute un investissement conséquent mais le gestionnaire devait se douter que ce serait du provisoire qui dure. La preuve, beaucoup ont tenu le coup après 200 jours de fermeture. On vit quasiment des bungalows. La Charte - on en reparlera – limitait bien la hauteur de l'édifice précaire à 1,30 m, interdisait toit et éclairage…
S'il fallait suivre à la lettre ce petit tas de contraintes réglementaires…
Et puis, au moins jusqu'à fin septembre 2021, l'espace est gratuit. Depuis le 19 mai, on a retrouvé ces édifices : la mairie de Paris parle de 9 800 terrasses éphémères.

Dès juin 2020, une Charte, peut-être hâtivement rédigée, devait être affichée devant l'établissement. Ce ne fut pas toujours le cas. La DPSP - la Ville reconnaît depuis fin mai 2021 que c'est une police municipale - se targue d'avoir attribué un petit millier de PV, soit un PV pour trois agents… Peut-être n'y avait-il pas matière à verbaliser davantage, à moins que les agents de la DPSP aient reçu de la mairie de Paris la consigne d'être indulgents.

DES TERRASSES « VERTUEUSES »

Cette première expérience n'a pas dû être jugée concluante, à moins que la mairie de Paris n'ait fini par entendre les récriminations des riverains : une nouvelle Charte a été présentée le 22 avril 2021, débattue avec les représentants des cafés-restaurants et aussi, une première, avec des associations de riverains. Formons le vœu qu'elle soit, cette fois, respectée.
Pourtant, dans un visuel présentant en mairie de Paris des exemples de « terrasses vertueuses », nombre de ces modèles contrevenaient à cette nouvelle Charte : hauteur totale supérieure à 1,30 m (cas extrêmement fréquent), couverture, installation électrique ; non-respect de la distance de 1,60 m pour le passage des piétons ; terrasse non séparée de la chaussée.
Nous ne voulons pas voir là un mauvais présage…

LA FIN PROGRAMMÉE DE LA GRATUITÉ

Anne Hidalgo l'a annoncé le 2 juin, la gratuité des terrasses prendra fin avec la fin de l'été, évaluant à 47 millions d'euros la perte de recettes pour la Ville engendrée par la gratuité de l'espace public alloué aux terrasses.
Du côté des restaurateurs, l'UMIH salue surtout « la pérennisation des espaces

cadre de vie

La nouvelle charte (mais sera-t-elle appliquée, comment et quand ?) prévoit que les terrasses devront éviter d'utliser des palettes, même si elles sont peintes de couleurs gaies.

aujourd'hui éphémères ». Pérennisation jusqu'à quand ? Anne Hidalgo commente « à la fin de l'été, on gardera les chaises et les tables mais on paiera une redevance ». Au début du printemps, bien avant la réouverture des terrasses élargies, en même temps que le « click and collect », se développa la consommation de boissons sur le trottoir et la chaussée, devant les cafés entrouverts, générant des attroupements, particulièrement en fin d'après-midi. De la bière le plus souvent, servie dans des gobelets jetables en plastique, ceci en violation de plusieurs arrêtés.

L'INTERDICTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL OUVERTEMENT BAFOUÉE !

En effet, le 3 avril, le Premier ministre, *« condamnant sans réserve l'irresponsabilité de ceux qui ne respectent pas les règles »*, annonçait l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique dans toute la France. Elle était déjà interdite dans plusieurs quartiers de Paris comme la rue de Buci, la Butte aux Cailles, les quais de la Seine ou le canal Saint-Martin. A cette interdiction, s'ajoutait l'interdiction des rassemblements de plus de six personnes sur l'espace public. On put voir un détachement de la police nationale appeler dans un haut-parleur à la dispersion des buveurs de bière rue de Buci.

Que croyez vous qu'il arriva ? Rien !

On vit rue Biot ou rue des Dames, quelques débits de boissons afficher une demande de ne pas stationner devant leur échoppe, manière de se couvrir. On vit des groupes de buveurs de bière tout aussi nombreux devant ces lieux ou un peu à l'écart (un samedi vers 17 heures, on en compta une grosse trentaine sur la placette au carrefour Biot-Dames) vidant joyeusement leur gobelet en plastique (save the planet…). On n'a pas eu connaissance de verbalisation.

On ne s'en cache pas : une jolie terrasse, avec du beau mobilier et quelques plantes un jour de grand soleil, c'est une plongée dans un autre univers et une très jolie façon d'égayer la ville. Mais on est loin, à Paris, des places à platanes qui accueillent les terrasses dans le Sud. Souvent collées à la circulation, noyées dans le flot des passants, elles n'offrent pas des havres de paix aux consommateurs obligés de hurler pour se faire entendre (expérience vécue) et elles clochardisent rapidement le paysage lorsque la mauvaise saison apporte son lot de nuages et de pluie.

Au plus fort de l'hiver, nous avions dénoncé ces terrasses abandonnées à tout vent, devenues des nids à ordures délaissés par les consommateurs pour cause de frimas et de confinement. Les terrasses ainsi clochardisées ont donné à notre quartier une image d'abandon désespérante aggravée par le mauvais temps.

Le moins que la Mairie puisse faire, c'est de les faire enlever aux premiers frimas. On se voit mal revivre l'hiver prochain, sans Covid espérons-le, la même désespérance que nous avons connue l'hiver dernier…

Mais Anne Hidalgo aura-t-elle le courage politique de le faire ?

FERDINAND LARMINACH

LES TERRASSES ÉPHÉMÈRES DEVRAIENT ÊTRE AUTORISÉES CHAQUE ANNÉE DU 1er AVRIL AU 31 OCTOBRE

La mairie de Paris a décidé la pérennisation des terrasses « éphémères », nées après le premier confinement en 2020. Elles vont désormais s'appeler les « terrasses estivales ». Concrètement, les restaurateurs pourront chaque année installer leurs terrasses du 1er avril au 31 octobre. En contrepartie, ils devront payer une taxe à compter du 30 septembre.

Après concertation entre les représentants de l'hôtellerie-restauration et des associations de riverains, un nouveau règlement des étalages et des terrasses (RET) sera présenté début juillet au Conseil de Paris par Olivia Polski, adjointe au commerce et le premier adjoint Emmanuel Grégoire. Même si l'association Vivre Paris (dont déCLIC 17/18 est membre) tient à préciser : *« Aucune association de riverains ayant participé à la pseudo concertation n'a manifesté son accord avec la mairie de Paris. Au contraire, le Collectif Habitants de Paris, qui compte 44 associations et collectifs de riverains, s'est opposé à la modification du règlement des terrasses en toute hâte et à la pérennisation des terrasses éphémères. »*

La Ville a décidé de mieux encadrer les structures éphémères, qui ont fait débat en raison de leur qualité variable. Elles devront être démontées chaque 1er novembre. Elles devront en outre rester des espaces ouverts, les toits, les bâches, les barnums ou la publicité seront interdits, les parasols et auvents en double pente autorisés et les végétalisations encouragées. Certains matériaux, comme le bois de palettes, ne seront pas autorisés. Les installations électriques (chauffage, musique amplifiée) resteront interdites et les commerçants sont tenus responsables de la propreté.

Il faut rappeler que tous les riverains peuvent signaler via l'application « Dans ma rue » les nuisances qu'ils constatent sur les terrasses et le non-respect de la réglementation.

> Extension des terrasses, aspect et tenue des terrasses, respect des horaires, à Paris, dans nos quartiers, nous avons vu les situations les plus diverses. On dira qu'on a tout vu !

POURQUOI **PIÉTONNISER LA RUE CAMILLE TAHAN ?**

LE PROJET DE PIÉTONNISATION DE LA RUE CAMILLE TAHAN A ÉTÉ PRÉSENTÉ LORS D'UNE RÉUNION SUR PLACE TENUE À LA DEMANDE DE DÉCLIC 17/18 ET D'UNE VISIO-CONFÉRENCE. LE PROJET NE FAIT PAS L'UNANIMITÉ. PRUDEMMENT, LA MAIRIE A DÉCIDÉ DE REVOIR SA COPIE.

Quand, fin mars, notre association reçoit un courrier de la mairie du XVIIIe faisant état d'un projet de piétonisation de la rue Camille Tahan, calme voie en impasse qui, de la rue Cavallotti, bute 70 mètres plus loin sur le mur du cimetière Montmartre, c'est l'étonnement. Bien que n'ayant pas eu connaissance de demande pour ce type de projet dont on nous dira plus tard qu'il s'agit de quelques parents de l'école Forest, nous le prenons en considération, d'autant qu'il est accompagné d'un plan d'architecte-voyer de la DVD. Depuis des années et les travaux de rénovation de l'avenue de Clichy livrés en 2013, nous n'avions pas été consultés ainsi…

Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de ce projet.

LE RISQUE DE CRÉER DES « RUES DE LA SOIF »

Il y a encore une dizaine d'années, déCLIC 17/18 se montrait plutôt favorable à la piétionnisation de certaines voies publiques. Avec le recul, et l'exemple surtout de ce qui se passe dans les rues piétonnes que la mairie de Paris a multipliées ces dernières années, nous sommes beaucoup plus circonspects.

Les rues piétonnes sont devenues des rues « où on fait la fête » avec une transformation de l'appareil commercial, la disparition des commerces et services traditionnels liée à la hausse des loyers commerciaux, la prolifération des cafés-restos ou de sandwicheries qui s'étendent sur la voie publique, générant des attroupements vite incontrôlables, rendant la vie impossible aux habitants. La rue Biot, côté XVIIe, piétonne à certaines heures depuis juin 2020, en est un bon exemple, en réseau avec la rue des Dames non-piétonne.

C'est le message que nous adressons aux adjoints concernés qui proposent par retour « une réunion d'information et de concertation avec les riverains de la rue Camille-Tahan et la rue Cavallotti » sous la forme d'une visio-conférence… Nous obtenons que se tienne aussi une réunion « sur le terrain » rue Camille-Tahan en présence des élus.

DES RIVERAINS OPPOSÉS AU PROJET

Une vingtaine de riverains se retrouvent donc sur place, pas tous adhérents de déCLIC 17/18 rejoints par les trois adjoints au maire du XVIIIe. Le discours des habitants est très majoritairement défavorable à ce projet de piétonnisation : que déjà cette rue soit entretenue (dépôts sauvages d'ordures), que soient enfin gérées des situations pas faciles comme les regroupements au fond de la rue de consommateurs d'alcool divers, de fumeurs (ce peut être aussi du tabac), parfois sur fond de musique amplifiée. L'idée de transformer la rue en terrain de jeux émise par la Mairie soulève aussi des inquiétudes : bruit, manque d'encadrement… En bref, l'opinion dominante est que le projet aggrave encore les nuisances actuelles.

Les riverains regrettent également que ce projet manque d'ambition. Si piétonnisation il y a, pourquoi se contenter de supprimer une dizaine de places de parking et de créer un espace de stationnement pour vélos ? Pourquoi pas un projet de végétalisation en pleine terre qui transformerait positivement le cadre. Et qui s'accompagnerait d'une réfection du mur du cimetière qui en a bien besoin ?

PAS DE TRAVAUX EN 2021

Une rue piétonne pour les enfants, c'est sympa : comment s'y opposer ? L'ennui, c'est qu'il y aurait de fait bien d'autres personnes que des enfants, et bien au-delà des horaires de sortie de l'école !

La visio-conférence a permis aux élus, ayant pris conscience que le projet ne plaisait pas à la majorité des riverains, de constater qu'il leur fallait le retravailler et l'améliorer. Ils s'engagent déjà à ce qu'aucuns travaux ne soient engagés en 2021.

Notre demande d'une réunion publique à l'automne – on peut espérer qu'alors l'amélioration des conditions sanitaires permettra de renouer avec cette forme éminente de démocratie des préaux d'école – est retenue. Elle devrait permettre un débat plus large après présentation des plans et des documents.

Des riverains et des voisins, réunis sur place dans le respect des règles sanitaires, ont dialogué plus d'une heure et demie avec des élus du XVIIIe.

Et pourquoi ne pas abandonner purement et simplement ce projet ? Les parents de l'école de la rue Forest qui demandent un lieu pour leurs enfants peuvent les conduire au jardin des Deux-Nèthes situé à deux pas et qui présente un environnement autrement plus agréable et des espaces de jeux pour accueillir les enfants !

Depuis le 15 mai, une cinquantaine de cours d'école sont ouvertes le samedi de 10 heures à 17 heures, en dehors des activités scolaires, pour des activités sportives, ludiques, culturelles, un test à Paris qui compte 649 écoles. Nous qui avons émis cette idée depuis une vingtaine d'années, nous formons le vœu que cette expérience soit élargie, avec bien évidemment un encadrement de personnels qualifiés.

PHILIPPE LIMOUSIN

transports

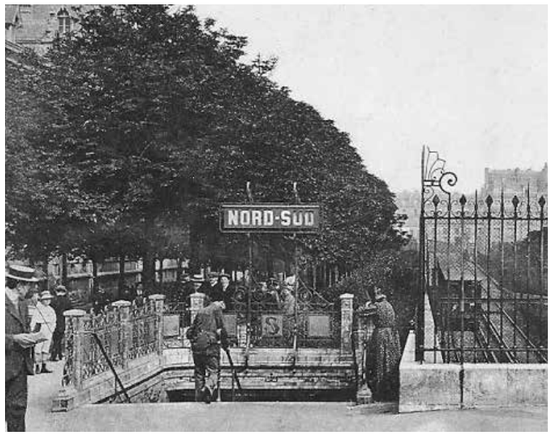

La station La Fourche devrait reprendre son aspect d'origine à l'image de la station Pasteur (ci-dessus). A gauche, la salle des billets de la station Saint-Lazare dans son magnifique état d'origine.

LA STATION DE **MÉTRO LA FOURCHE** DU CÔTÉ DU NORD-SUD

TRÈS BONNE NOUVELLE, L'ENTRÉE DU MÉTRO LA FOURCHE, TRISTE ET PEU INDENTIFIABLE CAR BÉTONNÉE DEPUIS 1964, VA ÊTRE RESTAURÉE DANS SON ÉTAT D'ORIGINE 1911 : GRÈS ET FER FORGÉ. DÉBUT DES TRAVAUX EN FIN D'ANNÉE.

Elle avait belle allure, la sortie du métro La Fourche lors de son inauguration en 1911, avec ses ferronneries du pur style art-déco, reposant sur une base et des piliers décorés de grès flammé comme la descente d'escalier.
Dans l'axe de l'avenue de Clichy, un panneau en métal embouti soutenu par des arcs en métal annonce fièrement la couleur « Nord-Sud ». On verra pourquoi.
Mais y a-t-il encore beaucoup de gens pour s'en souvenir ? Cet ouvrage a été détruit au milieu des années 1960. On verra comment.
C'est précisément le 26 février 1911 que fut ouverte la ligne de métro Saint Lazare – Porte de Saint-Ouen et donc la station La Fourche. La branche La Fourche – Porte de Clichy ouvrira le 20 janvier 1912.
Cela semble tardif quand, dès 1900, fonctionnait la ligne 1 Porte Maillot – Porte de Vincennes, réalisée en seulement vingt mois, ça fait rêver ; en 1903, la ligne 2 Dauphine – Nation pourtant assez largement aérienne ; dès 1904, la ligne 3 Villiers – Père Lachaise ; en 1908, la ligne 4 Châtelet – Porte de Clignancourt. Ces lignes seront rapidement prolongées, au moins jusqu'aux portes de Paris.
La ligne Saint Lazare – Porte de Saint-Ouen est partie constitutive d'un réseau spécifique, la Société du chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris créée en 1902 qui, jusqu'en 1931, gérera trois lignes de métro, quand l'ensemble des autres lignes seront construites et gérées par la CMP.

UNE DESSERTE DÉCLARÉE D'UTILITÉ PUBLIQUE

C'est le 30 mars 1898 qu'une loi avait déclaré d'utilité publique *« la construction d'un chemin de fer métropolitain à traction électrique destiné au transport des voyageurs et de leurs bagages à main »*.
Très vite, fut fondée la CMP (compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris), issue de la Compagnie générale de traction du baron belge Empain et des établissements Schneider du Creusot.
Et en 1902 fut créée la Société du chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris par l'ingénieur Jean-Baptiste Berlier (en 1897, il avait conçu un projet de tramway tubulaire souterrain) et le financier Xavier Janicot, rejoints par l'Omnium lyonnais en 1907.
La Compagnie Nord-Sud se lança dans la construction des lignes de métro avec un sérieux retard sur la CMP. L'élément déclencheur fut sans doute la loi de 1905 déclarant d'utilité publique une ligne reliant Montmartre à la Gare Montparnasse, desservant les gares Saint-Lazare et d'Orsay (station Solférino).
Georges Bechmann fut le chef de ce projet. Polytechnicien, il avait rejoint Nord-Sud après plus de trente ans au service de la ville de Paris où il conduisit de grands projets.
Deux lignes furent programmées, dénommées A et B.
De 1910 à 1912, fut construit l'essentiel de la ligne A. D'abord le tronçon Porte de Versailles – Notre-Dame de Lorette, rapidement prolongé jusqu'à Pigalle puis Jules Joffrin. La Porte de La Chapelle fut atteinte en 1916.
La Revue Le génie civil note fin 1910 : *« C'est le 5 novembre dernier que fut mise en service la ligne principale attendue avec impatience par les Parisiens. Elle comble une véritable lacune du réseau actuel du chemin de fer métropolitain, alors que sur les huit lignes, deux seulement desservent le mouvement nord-sud, les autres le mouvement est-ouest* ».
On ajoutera que si cette ligne A traverse la Seine entre Concorde et Chambre des députés, elle traverse la Butte Montmartre à 36 mètres de profondeur.

A SAINT-LAZARE, UNE REMARQUABLE SALLE DE BILLETS

Pour la ligne B, c'est donc en février 1911 que fut ouvert le tronçon Saint-Lazare – Porte de Saint-Ouen via La Fourche puis, en janvier 1912, La Fourche – Porte de Clichy, les lignes A et B étant reliées par une voie de service à Saint-Lazare.
On comprend qu'il y a de nombreuses différences entre la CMP et Nord-Sud : wagons, décor des stations, bouches de métro. Et il semble bien que l'usager l'ait constaté comme Le génie civil s'en fait l'écho : *« Le public trouve dans le matériel mis à sa disposition un progrès sur celui employé par le Métropolitain, surtout sur certaines lignes. »*

Les superstructures, ce que voient les voyageurs : quais, couloirs, salles des billets, bouches de métro ont été dessinées par l'architecte Lucien Bechmann, fils talentueux de Georges Bechmann, qui s'illustra plus tard dans la conception du plan d'ensemble de la Cité universitaire et la réalisation de nombre de pavillons de cette Cité.
L'ensemble des stations du Nord-Sud comme l'ensemble des stations des lignes CMP ont été aménagées sur le même modèle propre à chaque compagnie, en tenant compte des particularités : trottoirs rectilignes, carrefour, déclivité, fourche…
Les quais du Nord-Sud sont décorés de frises de faïence marquées NS, comme l'entourage des panneaux publicitaires, les plinthes, fournies par la firmes Gentil et Bourdet de Billancourt ou les faïenceries de Gien. La couleur choisie est un jaune-brun pour les stations « normales », un vert pour les correspondances et les terminus.
Dans chaque station, le nom du terminus apparaît en mosaïque sur la voûte au-dessus de l'entrée du tunnel.
Les sorties du métro sont l'illustration du pur art-déco 1910, tranchant avec les œuvres, également remarquables, d'Hector Guimard de style art nouveau qui marquent le réseau de la CMP.
Place Pigalle, on peut comparer ces deux modèles, face à face : Guimard pour la sortie de la ligne 2 et art déco Bechmann pour l'actuelle ligne 12 ex Nord-Sud, si différents alors que sept années seulement les séparent, l'un et l'autre de belle facture.

La station La Fourche avant sa reconstruction (à gauche) et aujourd'hui.

On n'évoquera que pour mémoire la malencontreuse réinstallation place des Abbesses, d'un édicule Guimard CMP, récupéré à la station Hôtel de Ville, en lieu et place d'une bouche de métro Nord-Sud. En 1974, dans ce haut lieu du tourisme montmartrois, on est tombé dans un « Paname » caricatural…

ET LA SORTIE DU MÉTRO LA FOURCHE ?

Pendant plus de cinquante ans, elle remplit son rôle de bouche de métro de la ligne B Nord-Sud, devenue ligne 13 en 1932 quand la CMP reprit Nord-Sud, l'ensemble du réseau étant nationalisé en 1948.
Elle apparaît en 1947 dans le film de Jacques Becker, Antoine et Antoinette où un jeune couple de l'avenue de Saint-Ouen se quitte chaque matin à l'entrée du métro La Fourche, Antoine rejoignant son imprimerie, Antoinette son Prisunic des Champs Elysées. Juliette, leur voisine de palier, est guichetière à la station La Fourche.
Malheureusement, en 1964 un gros véhicule s'encastre dans la bouche de métro. Ironie de l'histoire, c'était, on peut le dire maintenant, un autobus RATP. On ignore quelle fut l'ampleur des dégâts mais la RATP aurait sans doute pu réparer à l'identique, la qualité de cette entrée de métro le justifiait parfaitement. Mais en cette époque où gouvernait Georges Pompidou, le béton s'impose. Et puis, en cette période du tout-bagnole, une solide entrée-bunker promettait, en cas de récidive, d'éviter le pire. Et tant pis si c'était moche…
Cela a duré cinquante-cinq ans. Ceci alors que la RATP, dans une étude toute récente, juge cette sortie « hors standard métro parisien, peu va*lorisante et à l'identification peu explicite, qu'il est souhaitable de préserver une cohérence d'ensemble du réseau »*.
Heureusement, déCLIC 17/18, depuis longtemps, s'en préoccupait, et, en 2014, décide d'interpeller les candidats aux élections municipales. Côté XVIIe comme côté XVIIIe, ils nous assurent de leur soutien. C'est gentil et ça n'engage à rien.
Ne voyant rien venir, au nom de déCLIC 17/18, nous présentons un projet de rénovation à l'identique 1911 dans le cadre du budget participatif 2018. Mauvaise pioche, la ville noie notre projet La Fourche dans un projet « Tout Paris » nommé « Mon beau Métro » qui ne sera pas adopté.
Obstinés et conscients de l'enjeu, nous le présentons à nouveau en 2019 dans le XVIIe. Cette fois, la RATP s'associe à notre projet, mettant sur la table une somme conséquente. Le projet, largement soutenu, est plébiscité avec 987 voix.

UNE MISE EN ŒUVRE AVANT LA FIN DE L'ANNÉE 2021

Nous préconisons la rénovation à l'identique 1911 sans savoir si la RATP trouverait les compétences techniques nécessaires. Aussi, nous proposons comme alternative une réalisation dans l'esprit des sorties de métro du sud de la ligne 14, la station Olympiades par exemple, équipement de qualité avec d'épaisses plaques de verre enchâssées dans des piliers en fonte d'aluminium.
Alors que nous avions peur que ce projet ne soit reporté sine die, nous apprenons, le 25 janvier dernier que la RATP va mettre en œuvre ce projet, vraisemblablement au début de l'hiver prochain, les travaux devant durer quatre mois, travaux nocturnes car on ne peut envisager de fermer l'unique accès à la station La Fourche.
Mieux encore, alors que la RATP avait étudié trois projets, les deux que nous préconisions et aussi « la création originale d'un artiste », c'est notre projet qui est finalement retenu par la RATP qui observe qu'une « création d'artiste » à l'image de ce qui a été réalisé à Palais-Royal est de maintenance délicate et nécessite un appel d'offres rallongeant considérablement les délais de mise en œuvre. Et une option « contemporaine » n'aurait pas été du type de la station Olympiade mais de la série Accès 2030 comme la récente sortie Porte de Clichy, peu séduisante aux yeux de beaucoup.
En plus, l'option Nord-Sud est la moins coûteuse et la RATP nous confie avoir l'habitude de travailler pour ce genre d'ouvrages avec une entreprise artisanale de qualité, celle précisément qui entretient les sortie d' Hector Guimard…
L'occasion, cent ans après, de réconcilier les deux sociétés ennemies : la CMP et la Compagnie Nord-Sud.

PHILIPPE LIMOUSIN

aménagements

ÉLARGIR LES TROTTOIRS DU **PONT CAULAINCOURT**

DÉFIGURÉ PAR LES GRAFFITIS, LE PONT CAULAINCOURT PRÉSENTAIT DEPUIS DES ANNÉES UN VISAGE PEU AVENANT. IL VIENT ENFIN D'ÊTRE REPEINT EN UN BLEU TRÈS MARITIME. RESTE MAINTENANT À L'ENTRETENIR SCRUPULEUSEMENT IL NE FAUT PAS S'ARRÊTER EN SI BON CHEMIN ET ÉLARGIR LES TROTTOIRS TROP ÉTROITS POUR LE FLUX DES PIÉTONS.

Inauguré en 1888, le pont Caulaincourt est un très bel ouvrage d'art ! Dès sa construction, on voulut y voir « un pont industriel en pleine ville » ou un pont-rue. Pour les ingénieurs, c'était un pont en poutres métalliques à treillis multiples. Un pont de poids : plus de 1 000 tonnes !
Si l'on parla de pont-rue, c'est que ce pont métallique n'enjambe pas la Seine, comme le fait le pont des Arts (en fonte celui-ci) mais le cimetière Montmartre, aménagé une soixantaine d'années plus tôt sur l'emplacement d'une carrière de gypse, pierre à plâtre.
La décision de construire ce pont a été prise par le baron Haussmann que Napoléon III avait nommé préfet de la Seine en 1853. Ce pont était le maillon nécessaire d'un vaste projet visant à relier la butte Montmartre au centre de Paris, par le flanc ouest, ceci après l'annexion en 1860 de dix-huit communes dont Montmartre, toutes situées entre l'enceinte des fermiers généraux, marquée approximativement par les actuelles lignes 2 et 6 du métro parisien, et l'enceinte fortifiée construite par Adolphe Thiers dans les années 1840, suivie par l'actuelle ceinture des boulevards des Maréchaux.
Un journaliste écrivit à cette époque qu'on cousait des haillons autour de la robe d'une reine. Ces haillons seront un peu plus tard les neuf arrondissements du XIIe au XXe.
Déjà se dessinaient la rue Caulaincourt et, un peu plus tard, les rues Ordener et Championnet, post haussmanniennes.

Le pont Caulaincourt qui enjambe le cimetière Montmartre un peu après son achèvement. Pour sa construction (ci-dessous et à droite), il a fallu « translater » certaines tombes. Ce qui suscita de vives résistances !

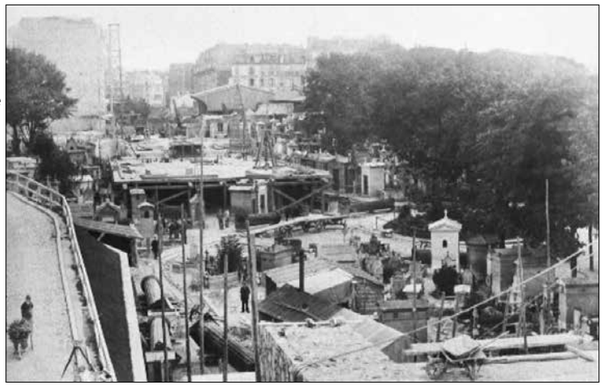

DE VIVES RÉSISTANCES

La construction du pont Caulaincourt ne fut pas une mince affaire. La décision d'Hausmann suscita de vives résistances : établir un lien avec Montmartre, soit. Mais il fallait pour cela enjamber le cimetière.
Le pont devra s'appuyer sur six couples de colonnes doriques en fonte fondées et érigées dans le cimetière. L'installation des fondations de ces colonnes exigeait de déplacer un certain nombre de sépultures, on parlait de « translation ».
Quand il s'agit d'édifices funéraires, chargés de mémoire et d'affectivité, exproprier n'est pas chose facile, même s'il s'agit d'une simple translation. La flèche de certaines chapelles funéraires maintenues effleurait le pont. C'étaient des constructions coûteuses édifiés par des familles qu'on imagine influentes. On évoqua une violation arbitraire du droit de propriété.
La famille de l'amiral de France Baudin fut particulièrement active. Charles Baudin, ce n'était pas n'importe qui : c'est sur son lit de mort qu'il fut élevé à la dignité d'amiral de France et nommé sénateur par Napoléon III en personne. Il était aussi président du conseil central des églises réformées. Une campagne de presse se déchaîna. Une dame, Olympe Ardouin, féministe française, incendia Haussmann dans une Lettre au préfet de la Seine.

LE VIADUC : UN PROJET REJETÉ PAR LE SÉNAT

Bien que le projet de percement de la rue Caulaincourt ait été déclaré d'utilité publique en 1867, l'hostilité restait vive. Haussmann, croyant apaiser les esprits, parle alors d'un viaduc, épargnant ainsi l'unité du cimetière. Le projet fut pourtant rejeté par le Sénat. Il fallut attendre 1887 pour que les travaux commencent.

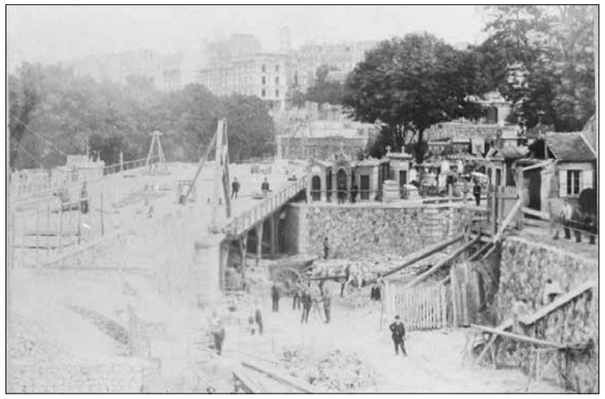

La troisième République est alors bien installée et des études ont permis de limiter le nombre de tombes à déplacer.
Les travaux furent conduits par l'entreprise Cail. Dans ses usines du quai de Grenelle, de Denain et de Montluçon, Cail fabriquait des locomotives (2 360 entre 1845 et 1889 dont la fameuse Crampton) et aussi des ponts comme le pont de l'Europe au-dessus du faisceau des voies ferrées de Saint-Lazare, le pont d'Arcole, le théâtre des Bouffes du Nord et encore l'ascenseur du troisième étage de la tour Eiffel, la charpente métallique de la gare d'Orsay… Locomotives, ponts, comment ne pas penser à son concurrent Goüin des Epinettes ?

« UN VÉRITABLE BOULEVARD AU-DESSUS DES TOMBES »

Le devis originel de 610 000 francs-or se traduisit par un coût final de plus d'un million de francs.
Long de 160 m, large de 16 m (deux trottoirs de 3,50 m, chaussée de 9 m), le pont repose donc sur six couples de colonnes de fonte (sur chacune, en relief, Hauts fourneaux de Montluçon 1888) cinq portées de 20 m et 2 portées de 17 m pour laisser subsister certaines tombes.
L'affaire rut rondement menée puisque le pont « ce véritable boulevard au-dessus des tombes » fut inauguré en décembre 1888 sans Haussmann qui décèdera en 1891.
La butte Montmartre devenait accessible par la place de Clichy.
Sur le flanc de la Butte, en pleine capitale,
S'étageaient les sentiers d'un funèbre dédale
Oasis de silence en un monde agité
Quand le pont Caulaincourt sur les morts fut jeté
Ces vers d'Horace Hurin furent composés en 1940.
L'apparence du pont a peu changé depuis 1888. De nombreuses cartes postales montrent le pont Caulaincourt à partir des années 1900. Rue Caulaincourt, à l'extrémité sud du pont métallique, un escalier de pierre est aménagé pour rejoindre la rue Rachel où sera située l'entrée principale du cimetière.
Sur une de ces cartes, deux voies de tramway se côtoient au centre de la chaussée, mais on ne voit pas de caténaires. Le tram circule pourtant : sans doute un tram à accumulateurs ou air comprimé.

AVEC L'ACCENT D'ARLETTY

Et l'on pense à ce roman d'Aragon, *Les voyageurs de l'impériale* peut-être, où un grand bourgeois ne se lasse pas de faire dire par son amie *« un tramway remontait la rue Caulaincourt »* avec l'accent d'Arletty.
De très beaux becs de gaz sont installés sur les deux trottoirs tous les vingt mètres.
Sur une autre carte, un véhicule public hippomobile à impériale gravit la rue en pente du pont, on ne distingue qu'un seul cheval, le pauvre.
Au coin de la rue Joseph de Maistre et de la rue Caulaincourt, le Terass'Hôtel n'est pas encore édifié. C'est en 1911 qu'on dira qu'il garde l'entrée de Montmartre. On découvre donc le pignon de l'immeuble de la rue Caulaincourt et ses affiches publicitaires : cirque Médrano sur une vue, sur une autre le Bal du Moulin de la Galette côtoie le chocolat Menier.
Une carte en couleur montre le pont peint dans un beau gris-vert, dans la palette habituelle du mobilier urbain parisien.
Voilà donc un pont qui, s'il se fit attendre, a rempli parfaitement son office depuis cent trente ans ans. Malheureusement, pendant des années, le tablier du pont a été maculé de graffitis. Le pont méritait pourtant d'être entretenu : respect pour ce plus que centenaire.
C'est ce qui vient d'être réalisé « a minima » : nous avons eu l'heureuse surprise de constater au milieu du mois de mai que les parties du pont couvertes de graffitis avaient été repeintes. Le pont a reçu un bon coup de pinceau dans un bleu plus maritime que parisien mais plutôt seyant.
Cela a été fait sur les travées du pont, côté face alors que du côté pile (le cimetière) la peinture d'origine a été respectée (on imagine que, depuis 1888, le pont a été repeint).
Il faut maintenant être très vigilant et effacer le premier tag car un tag en appelle un autre et pour cela faut-il que les services municipaux en aient reçu l'ordre des élus.

LE NÉCESSAIRE ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS

Nous suggérons maintenant, en tant qu'association nous demandons, que la réhabilitation du pont Caulaincourt s'accompagne d'un élargissement des trottoirs.
Les trottoirs, qui ont été protégés de la chaussée par des barrières, sont en effet trop étroits pour le flux des piétons très nombreux à l'emprunter chaque jour. A moins qu'on n'imagine un trottoir montant et un descendant, ce qui ne favoriserait guère les rencontres. Les dessins d'architectes présentent deux trottoirs de 3,50 m de large. Nous avons mesuré : on relève au mieux 2 m. Il y eut donc un moment où les trottoirs furent rétrécis, vraisemblablement dans les années 1950.
Nous demandons que les trottoirs soient élargis en prenant un peu sur la chaussée.
La largeur des voies de circulation est telle qu'elles permettent d'élargir le passage piéton sans pénaliser la circulation des voitures et des vélos. Quoique cette préoccupation ne soit guère goûtée : la mairie – et ce n'est pas critiquable en soi – cherche plutôt à diminuer la place de la voiture…
Dans un premier temps, nous souhaitions déposer un projet de budget participatif proposant aux habitants de voter pour la réfection du pont et pour l'élargissement des trottoirs. La mairie de Paris en a décidé autrement qui a supprimé ce genre de projets pour la campagne 2021. Ce pont vient de recevoir un coup de peinture.
Ce n'est pas suffisant. Il faut maintenant redonner aux piétons la place qui leur est due. Si tel n'était pas le cas, nous en appellerons au vote des citoyens !

FERDINAND LARMINACH

espaces verts

ALORS QUE S'APPROCHAIT LA FIN DU XIXe SIÈCLE, LE QUARTIER DES EPINETTES ÉTAIT DEVENU UN AUTHENTIQUE QUARTIER DE PARIS, PAS UN QUARTIER INCERTAIN, AVEC DES APACHES, UN FAUBOURG DE BRIC ET DE BROC. NON, UN QUARTIER, AVEC UN MARCHÉ, DES COMMERCES, ET AUSSI DE BEAUX IMMEUBLES EN PIERRE DE TAILLE AUX FAÇADES MARQUÉES DE BOURGEOISIE. MANQUAIT UN SQUARE, UN VRAI SQUARE. CE FUT FAIT EN 1894 APRÈS TROIS ANS DE TRAVAUX !

BAL NOCTURNE AU **SQUARE DES EPINETTES**

Le 6 août 1877, le journal *La Presse* publie, dans ses annonces officielles, que le Préfet a saisi le Conseil de la Ville de Paris pour étudier le projet de transformation en square d'un dépôt de pavés de 1 hectare situé dans le quartier des Epinettes. Le 20 avril 1891, le Conseil vote un crédit de 358 000 francs pour sa réalisation (journal *Le Rappel* 1er mai 1891). Jean Camille Formigé (1845-1926) créateur de la grande serre d'Auteuil et de plusieurs jardins parisiens en sera l'architecte.
L'emplacement choisi est longé dans son pourtour par la rue Petiet, qu'on découpe en plusieurs rues : la rue Jean Leclaire (1893), la rue Maria Deraismes, (1898) la rue Collette (1894), la rue Felix Pecaut (1895). Le projet est de réaliser un vrai square avec de beaux arbres : depuis les années 1870 sur le tas de pavés pousse un magnifique hêtre pourpre. Formigé y fait planter d'autres arbres remarquables, un tulipier de Virginie qui atteint maintenant plus de 20 mètres de haut, des ginkos, des marronniers, des savonniers de Chine, des tilleuls argentés, des chênes verts et un citronnier.

UN VRAI SQUARE AVEC UN KIOSQUE À MUSIQUE

En 1910, le Conseil Municipal de Paris étudie le remaniement du square en vue de l'installation d'un kiosque à musique pour la somme de 16 000 francs. Il le fait pour une dizaine de squares des quartiers populaires comme le square Carpeaux voisin inauguré en 1907. De forme octogonale, il occupe le centre du square. Sa base est en pierres meulières, le toit à faible pente est en zinc, il est surmonté d'un petit bulbe. Les huit colonnes de fonte qui l'entourent sont discrètement décorées dans leur partie supérieure
Les samedis et dimanches après-midi, les concerts se suivent et se ressemblent : succès assuré auprès des mélomanes des Epinettes. On y écoute le plus souvent de la musique militaire jouée par des militaires : le 7 juin 1909, un concert exécuté par le 102e régiment d'infanterie, avec au programme des marches militaires (Gaudon), *Les Deux fiancés* (Pares),

De forme octogonale, le kiosque à musique occupe le centre du jardin. Les samedis et les dimanches après-midi, les concerts se suivent le plus souvent avec de la musique militaire... Ci-contre, la statue de Maria Deraimes, modifiée lors de sa refonte.

L'invitation à la Valse de Weber, puis la musique d'un ballet de Gounod et, pour finir, *Le drapeau de Piémont*. Mais on y donne aussi des spectacles exceptionnels comme l'annoncent les affiches.

UNE INAUGURATION EN PRÉSENCE DE 900 PERSONNES

Pas de square sans statue : la municipalité de l'époque fait ériger deux statues, comme pour évoquer la vie contrastée de ce quartier encore un peu rural, très ouvrier, souvent anarchiste que pouvait protéger un patronat philanthrope.
Honneur au plus célèbre d'entre eux, Jean Leclaire. C'est à Jules Dalou, qui fut aussi le sculpteur du Triomphe de la République place de la Nation, qu'on doit la statue de Jean Leclaire. L'inauguration de ce groupe monumental a lieu le 2 novembre 1896. Toute la presse s'en fait l'écho : le square a pris un air de fête à laquelle participent 900 personnes. M. Paulet prend la parole au nom du ministre du Commerce et de l'Industrie devant un parterre de dames et de messieurs distingués, Ernest Roche député du secteur, Paul Brousse vice-

président du Conseil municipal du XVIIe arrondissement, Lefèvre, adjoint au maire du XVIIe, et enfin les artistes, Jules Dalou et Camille Formigé.
Homme remarquable que ce Jean Leclaire pour que Dalou accepte de l'immortaliser. Jean Leclaire, né dans l'Yonne en 1801, meurt à Herblay en 1872. Très pauvre, il tente sa chance à Paris, et commence tout jeune comme ouvrier peintre, aux

La statue de Jean Leclaire par Jules Dalou. Ce patron philantrope, parti de rien, a monté une entreprise dans laquelle le bien-être des ouvriers n'était pas un vain mot. Catholique social, il fait tout pour maintenir ses ouvriers dans le giron de l'Eglise.

sociaux, nombreux à vouloir émanciper la classe ouvrière par le catholicisme, tout en les maintenant dans le giron de l'église. Tâche bien nécessaire selon le clergé local qui déplorait la déchristianisation de la paroisse saint Michel des Batignolles dont dépendaient alors les Epinettes depuis l'implantation des usines et le développement d'un

Epinettes. A force de travail et de privations qui font de lui un ouvrier exemplaire, il réussit à fonder son entreprise de peinture. Protecteur de ses ouvriers, il prend grand soin de leurs conditions de travail en substituant le blanc de zinc au blanc de céruse, ce blanc de plomb qui provoquait le saturnisme chez les peintres. Cela lui vaut la légion d'Honneur. En 1838, il dote son entreprise d'une Société de Prévoyance et de Secours Mutuel puis, en 1842, il imagine une forme de participation aux bénéfices de l'entreprise... pour les employés les plus travailleurs. Il fait partie de ces catholiques mouvement ouvrier, socialiste et anarchiste fort. Les bourgeois catholiques, très actifs, eux aussi, contribuent financièrement à l'installation d'œuvres charitables centrées sur l'éducation des jeunes filles, le patronage des jeunes travailleurs au 33 rue des Epinettes et à la création de la paroisse de saint Joseph des Epinettes.

LES MARCHES DE L'ASCENSION SOCIALE

La statue de Jules Dalou montre avant tout la bienveillance de Jean Leclaire qui aide un ouvrier peintre à gravir une marche, celle de l'ascension sociale. Cet ouvrier tenait un seau dans lequel trempaient deux pinceaux. Son histoire ne fut pas de tout repos... La statue est fondue en 1943 par les Allemands avec l'accord du pouvoir pétainiste. En 1971, une nouvelle est refondue sur le modèle de la première, sauf que le seau a disparu, remplacé par une brosse, un balai, une éponge.
Pour faire bonne mesure, on demande à Louis Ernest Barrias une statue, installée en 1898 pour célébrer la mémoire de Maria Deraismes qui est née et a vécu dans le XVIIe arrondissement. Sur le piédestal on trouve les inscriptions suivantes : à l'avant « A Maria Deraismes (1828-1894), qui est née et a vécu dans le XVIIe arrondissement hommage public 1898 », à l'arrière « Philosophe, orateur éminent, femme de lettres – première présidente de la société pour l'amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits ».

UNE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES ET DES ENFANTS

Maria Deraismes est née en 1828 dans une famille fortunée de grande culture. Elle est écrivain, artiste, philosophe, journaliste, anticléricale, républicaine et féministe. Citons-la : *« Marie (la mère du Christ) désormais l'idéal de la femme dans le christianisme, est l'incarnation de la nullité, de l'effacement. Elle est la négation de tout ce qui constitue l'individualité supérieure : la liberté, la volonté, le caractère.* »
Grande oratrice, elle fait des conférences pour le Grand Orient de France. En 1881, elle porte déjà le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Féministe convaincue, elle crée avec Louise Michel la Société pour la Revendication des Droits Civils des Femmes. En même temps, elle lutte avec ardeur pour l'éducation des filles. En 1876, elle établit une société pour l'amélioration du sort des femmes et fait des conférences pour la défense des Droits de l'Enfant. Dans la foulée, en 1878, elle contribue à l'organisation du Congrès International du Droit des Femmes. Elle est fondatrice du Droit Humain, loge maçonnique mixte mais recevant essentiellement les femmes (1894). Elle meurt la même année. Cette statue a aussi été fondue en 1942 par les Allemands, puis refondue sur le modèle de l'ancienne et réinstallée en 1984.
Les statues de la libre penseuse, anticléricale et féministe et celle de son voisin, Jean Leclaire, le catholique social, pourraient se regarder en chien de bronze tout le jour, mais ne sont-elles pas les statues d'un jardin extraordinaire qui se tiennent tranquilles jusqu'au crépuscule, et qui la nuit tombée vont danser sur le gazon au souvenir des mélodies du petit kiosque ?

BLANCHE LECLERT

UNE ÉCOLE DE PLEIN AIR AU NUMÉRO 2 DU BOULEVARD BESSIÈRES

A LA FIN DE LA GRANDE GUERRE, POUR LUTTER CONTRE LES MAUX QUI S'ABATTENT SUR LES ÉCOLIERS ENTASSÉS DANS DES LIEUX CLOS À LA LIMITE DE L'INSALUBRITÉ – ET EN PREMIER LIEU LA TUBERCULOSE –, ON CONSTRUIRA DES ÉCOLES DE PLEIN AIR. LA PREMIÈRE – ET LA SEULE À ÊTRE ÉDIFIÉE DANS LA CAPITALE – LE SERA DANS LE XVIIe BD BESSIÈRES.

La France des années qu'on dit Folles, celle de 1920, n'en finit pas de compter ses morts – 1 400 000 tués dans les terrifiantes batailles de la Marne, de Verdun ou de la Somme, soit 27 % des hommes de 18 à 35 ans. Combien de rescapés devenus fous de leurs cauchemars et de leur gueule cassée ? Et toutes ces veuves, et tous ces orphelins ? Et la grippe espagnole qui a fauché un nombre incroyable de jeunes vies ? Pour que cette guerre soit la « der des der », on pense à l'avenir, à la santé et à la protection de la jeunesse.
Mais surtout de la jeunesse la plus fragile, celle que menace cette plaie toujours mortelle : la tuberculose.

La première Ecole de Plein Air a été inaugurée le 21 octobre 1921 en présence de nombreuses personnalités ! L'établissement est présenté comme une école modèle.

UNE MEILLEURE SANTÉ DES ENFANTS

Le 5 avril 1920, le *Figaro,* dans un article, salue le projet de construction de la première Ecole de Plein Air : on construira en ville des bâtiments aérés avec de grandes cours pour une meilleure santé des enfants. *« Depuis combien de temps se plaint-on de l'étroitesse, de l'incommodité, du manque d'air des locaux scolaires ? »*, interpelle le journaliste. Et de souligner que l'on voit depuis trop longtemps de malheureux écoliers qui s'entassent dans des lieux clos, malsains, qui respirent un air vicié, plein de poussière, fleurant le remugle, s'ébattant dans des cours froides et sans verdure.
On apprend en même temps que la municipalité du XVIIe arrondissement décide de construire de nouveaux locaux scolaires, des bâtiments réalisés avec bonheur et sagesse, avec des verrières comme des grandes cages de verre, entourés de jardins avec des préaux couverts. Les maîtres feront la classe en plein air. La première Ecole de Plein Air de la Capitale est créée dans le XVIIe arrondissement. Si c'est la seule école de ce type construite à Paris même, on en trouve néanmoins dans d'autres communes du département de la Seine d'alors (Saint-Ouen, Vitry, Suresnes).

DES RÉFLEXIONS SUR L'HYGIÈNE AUX THÉORIES SUR L'HYGIÉNISME

L'idée des Ecoles de Plein Air n'est pas nouvelle. La montée des mouvements socialistes en Europe, à la fin du XIXe siècle conduit à des réflexions sur l'hygiène qui donneront naissance à la théorie de l'hygiénisme : les malades peuvent être traités par une exposition au soleil car il a une action bactéricide et par un air sain.
La première école qui facilite l'apprentissage en plein air ouvre à Lyon en 1906, mais il y en a d'autres en Allemagne, en Grande Bretagne, aux Pays-Bas, en Italie comme l'écrit le *Journal des Femmes de France*, en 1912 suggérant qu'on pourrait en construire une sur le même modèle quand les fortifications parisiennes, enfin déclassées, fourniront des emplacements que l'on pourra affecter à des installations analogues.
Dans un numéro de la revue « L'hygiène de plein air » de 1921, le Docteur Marchoux (1869-1943), biologiste, spécialiste des épidémies, médecin, pionnier de l'approche moderne de la lèpre, membre de l'Académie Nationale de Médecine présente une étude dans laquelle il évoque combien il a été frappé par une statistique alarmante montrant une forte mortalité infantile attribuée au manque d'hygiène.
Aussi on décide d'accorder une attention spéciale aux enfants fragiles, leur donnant à la fois soin et enseignement, leur transmettant de solides habitudes d'hygiène. C'est à l'école qu'incombe cette éducation, pas aux parents impossibles à réformer.

Un bâtiment éclairé de grandes verrières pour laisser entrer le soleil et que l'on peut ouvrir quand les cours se tiennent à l'intérieur à cause du mauvais temps.

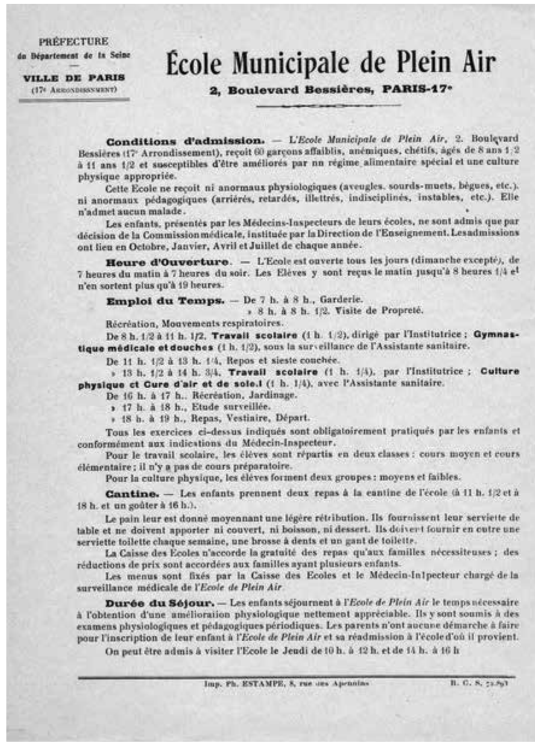

PRÉFECTURE
du Département de la Seine
—
VILLE DE PARIS
(17e Arrondissement)

École Municipale de Plein Air

2, Boulevard Bessières, PARIS-17e

Conditions d'admission. — L'*Ecole Municipale de Plein Air*, 2, Boulevard Bessières (17e Arrondissement), reçoit 60 garçons affaiblis, anémiques, chétifs, âgés de 8 ans 1/2 à 11 ans 1/2 et susceptibles d'être améliorés par un régime alimentaire spécial et une culture physique appropriée.

Cette Ecole ne reçoit ni anormaux physiologiques (aveugles, sourds-muets, bègues, etc.), ni anormaux pédagogiques (arriérés, retardés, illettrés, indisciplinés, instables, etc.). Elle n'admet aucun malade.

Les enfants, présentés par les Médecins-Inspecteurs de leurs écoles, ne sont admis que par décision de la Commission médicale, instituée par la Direction de l'Enseignement. Les admissions ont lieu en Octobre, Janvier, Avril et Juillet de chaque année.

Heure d'Ouverture. — L'Ecole est ouverte tous les jours (dimanche excepté), de 7 heures du matin à 7 heures du soir. Les Elèves y sont reçus le matin jusqu'à 8 heures 1/4 et n'en sortent plus qu'à 19 heures.

Emploi du Temps. — De 7 h. à 8 h., Garderie.
» 8 h. à 8 h. 1/2. Visite de Propreté.
Récréation, Mouvements respiratoires.
De 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2. **Travail scolaire** (1 h. 1/2), dirigé par l'Institutrice ; **Gymnastique médicale et douches** (1 h. 1/2), sous la surveillance de l'Assistante sanitaire.
De 11 h. 1/2 à 13 h. 1/4, Repos et sieste couchée.
» 13 h. 1/2 à 14 h. 3/4. **Travail scolaire** (1 h. 1/4), par l'Institutrice ; **Culture physique et Cure d'air et de soleil** (1 h. 1/4), avec l'Assistante sanitaire.
De 16 h. à 17 h., Récréation, Jardinage.
» 17 h. à 18 h., Etude surveillée.
» 18 h. à 19 h., Repas, Vestiaire, Départ.

Tous les exercices ci-dessus indiqués sont obligatoirement pratiqués par les enfants et conformément aux indications du Médecin-Inspecteur.

Pour le travail scolaire, les élèves sont répartis en deux classes : cours moyen et cours élémentaire ; il n'y a pas de cours préparatoire.

Pour la culture physique, les élèves forment deux groupes : moyens et faibles.

Cantine. — Les enfants prennent deux repas à la cantine de l'école (à 11 h. 1/2 et à 18 h. et un goûter à 16 h.).

Le pain leur est donné moyennant une légère rétribution. Ils fournissent leur serviette de table et ne doivent apporter ni couvert, ni boisson, ni dessert. Ils doivent fournir en outre une serviette toilette chaque semaine, une brosse à dents et un gant de toilette.

La Caisse des Ecoles n'accorde la gratuité des repas qu'aux familles nécessiteuses ; des réductions de prix sont accordées aux familles ayant plusieurs enfants.

Les menus sont fixés par la Caisse des Ecoles et le Médecin-Inspecteur chargé de la surveillance médicale de l'*Ecole de Plein Air*.

Durée du Séjour. — Les enfants séjournent à l'*Ecole de Plein Air* le temps nécessaire à l'obtention d'une amélioration physiologique nettement appréciable. Ils y sont soumis à des examens physiologiques et pédagogiques périodiques. Les parents n'ont aucune démarche à faire pour l'inscription de leur enfant à l'*Ecole de Plein Air* et sa réadmission à l'école d'où il provient.

On peut être admis à visiter l'Ecole le Jeudi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h

Imp. Ph. ESTAMPE, 8, rue des Apennins — R. C. S. [illegible]

A gauche, le règlement et l'emploi du temps de l'école : les admissions font l'objet d'une sélection rigoureuse.

L'AIR ENTRE À FLOTS À L'ÉCOLE

Pour lutter contre ce fléau, il propose « l'Air à l'Ecole » et dessine l'école idéale : *« L'école idéale de plein air doit être installée à la périphérie des villes, dans un endroit découvert, largement aéré, écarté des usines et des endroits insalubres ».*
Pourtant, les Epinettes faisaient partie des 17 ilots insalubres recensés à la veille de la Première guerre mondiale. On avait pu y dénombrer nombre d'appartements surpeuplés, de cas d'alcoolisme et de tuberculose. Cette école idéale exige un terrain vaste, parsemé de bouquets d'arbres et, si possible, disposé en pente légère du côté du midi.
C'est ainsi que, le 21 octobre 1921, est inaugurée à l'emplacement d'un bastion démoli des fortifications, pas loin de l'hôpital Bichat, la première Ecole de Plein Air (au départ une initiative privée reprise par la Ville). L'évènement est rapporté par le *Petit Parisien* du même jour. Il y a du beau monde, M. Autrand, préfet de la Seine, accompagné de M. Marin, président du Conseil Général et Frédéric Brunet, conseiller municipal aux Epinettes, initiateur de l'entreprise. L'établissement est présenté comme une école modèle. Il comprend un bâtiment d'un étage éclairé de hautes verrières. Une soixantaine d'enfants prédisposés à la tuberculose sont déjà inscrits. M. Autrand fait un beau discours de félicitations honorant Frédéric Brunet et le termine en assurant que la Ville saura consolider et développer l'œuvre entreprise. Si les fortifications sur lesquelles est édifiée l'école sont appelées à disparaître, l'esprit qui a imprégné les organisateurs ne disparaîtra pas et l'on verra bientôt s'ouvrir ailleurs d'autres écoles *« où s'élèvera une fortification vivante, la jeunesse française, espoir et trésor de notre pays ».*

UNE ARCHITECTURE SPÉCIFIQUE

Ce n'est pas une école comme les autres, déjà par son architecture spécifique. Comme l'enfant doit être le plus souvent dehors, les cours se font sous les arbres. En cas de mauvais temps, il travaille dans des classes ouvertes par de grandes baies sur toutes les faces. Le bâtiment est construit avec des matériaux légers – le verre ou le bois. Les sols sont lavables et même chauffants, le mobilier est individuel, il faut le moins d'escaliers possible et surtout pas de déplacements en groupes. Une belle cantine est indispensable, surtout pour les enfants venant de loin, qui prennent là un en-cas, à 18 heures, avant de rentrer chez eux.
Une discipline collective s'impose car retrouver une belle santé c'est pour apprendre à vivre en société. Les élèves auront la tâche de participer à l'entretien de l'école. L'Inspectrice Générale de l'époque, Mme Fassou, rappelle que les élèves doivent limiter spontanément leur liberté, et par là-même respecter la liberté des autres.
Il convient aussi de savoir compter sur soi. Education morale certes, mais aussi éducation à la santé : l'air et le soleil sont les fondements des soins. On fait prendre des bains de soleil et de grands bols d'air en même temps que de la vitamine A et de la vitamine D. L'école fournit des chapeaux protecteurs et légers contre le soleil. On fait beaucoup de culture physique. On prend une douche tous les jours. Et, souvent, on recherche les poux et les punaises…
En effet, cette école municipale obéit à un règlement rigoureux.

petite et grande histoire

D'abord en ce qui concerne les conditions d'admission. On veut que ce soit une école comme les autres, normale, pas un centre de soins qui accueillerait des « anormaux physiologiques » (aveugles, sourds muets, bègues), ou des « anormaux pédagogiques » (arriérés, illettrés, indisciplinés, instables, retardés, etc. voir règlement intérieur de l'école).
L'admission des élèves est supervisée par une commission médicale et la durée de séjour de l'enfant correspond au temps demandé par l'amélioration de son état de santé. Les parents n'ont pas de demande à faire pour l'inscription à l'Ecole de Plein Air et on leur épargne les démarches pour la réintégration dans l'école d'origine. On peut visiter l'école tous les jeudis de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

La plupart des cours se font en extérieur : il s'agit d'offrir du bon air aux enfants !

La cantine est obligatoire. Elle distribue deux repas par jour, à 11h30 et à 18 h. Les familles doivent fournir une serviette, une serviette de toilette, une brosse à dents et un gant de toilette.

L'école est ouverte tous les jours, sauf le dimanche, de 7 heures à 19 heures, heure de sortie des élèves (des retardataires peuvent néanmoins être reçus jusqu'à 8h15).
On a composé deux classes de garçons de 30 élèves chacune : un cours élémentaire et un cours moyen et, en éducation physique, on a constitué un groupe de moyens et un groupe de faibles. La cantine est obligatoire ce qui permet aux enfants de prendre deux repas, un à 11h30 et un autre à 18h. Le pain est donné contre une légère rétribution et les familles doivent fournir une serviette, une serviette de toilette, une brosse à dents et un gant de toilette. La caisse des écoles n'accorde la gratuité des repas qu'aux familles nécessiteuses et octroie des réductions aux familles nombreuses. Une fiche d'emploi du temps est remise aux familles. On a essayé de répartir au mieux les temps de soin, les temps de travail intellectuel, d'exercices physiques, et les moments de repos. Les maîtresses donnent les leçons et les assistantes sanitaires veillent aux soins, recrutées par des médecins inspecteurs des écoles. On dresse des bilans très tôt et on constate que les enfants prennent rapidement du poids et se remettent à grandir vite.

UNE AVENTURE ÉDUCATIVE ET DES EXPÉRIENCES PÉDAGOGIQUES

Mme Jouenne, première directrice de l'Ecole de Plein Air du boulevard Bessières précise ce que fut cette aventure éducative. Les maîtresses se lancent hardiment dans les expériences pédagogiques. Ainsi, chaque semaine, avec les élèves, elles choisissent un centre d'intérêt en relation avec le programme officiel. Dès le début de l'année on fait une photo de groupe pour donner corps à la classe. Pas plus de trois heures de cours par jour.
Chaque matin, les élèves doivent définir la direction du vent, rapporter ce qu'ils ont appris de ce qui se passait dans le monde. Ces jeunes garçons découpent des avions qu'ils affichent. Il leur faut acquérir une perception de l'espace et du temps : un enfant avait apporté une vieille pendule de 1830 trouvée dans une poubelle. La maîtresse leur a alors appris à lire l'heure, puis à faire des opérations de calcul, et elle est passée au cadran solaire, aux mouvements de la terre et du soleil.
Un élève a apporté le lendemain une carte postale des automates de l'horloge de la cathédrale de Strasbourg, et voilà comment les élèves ont été initiés aux mécanismes des engrenages !
On manie les objets, on les touche, on les examine. On écrit son expérience dans un cahier personnel et on dessine. La directrice a conservé de beaux exemples de poèmes ou d'observations délicates qu'elle évoque avec tendresse. Les bons esprits conservateurs auront de quoi se moquer.

DES LIENS CONSTANTS ENTRE L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

Cette école idéale propose aussi un service d'aide sociale, qui assure des liens constants entre l'école et la famille. Celle-ci peut confier ses problèmes de santé, de logement, de travail et recevoir parfois des conseils intimes. Ce service fait des démarches pour trouver des places en hôpital ou pour trouver du travail. Il se charge aussi d'inscrire les élèves en apprentissage. Pour Mme Jouanne, on ne peut sauver les enfants sans sauver les familles qu'on initie à la connaissance des soins. Et pas question de placer les enfants à l'Assistance Publique !
Tout semblait aller pour le mieux.

- Pourquoi n'êtes vous pas à l'école ?
- Maman a peur qu'on s'enrhume, ils font la classe dans la cour.

Pourtant, le 27 juin 1949, le *Bulletin du Conseil Municipal de Paris* publie un vœu tendant à surseoir à la fermeture de l'Ecole de Plein Air du 2 boulevard Bessières sur proposition de M. Lafay, Mme Becourt-Foch, MM Devraigne, Faber et Ferri. Ces derniers s'engagent à prendre toutes mesures utiles pour s'opposer à la fermeture de l'Ecole de Plein Air du 2 boulevard Bessières et à la maintenir ouverte jusqu'au moment où elle pourra être transférée dans un local voisin présentant des conditions de confort et d'hygiène indispensables à des enfants particulièrement déficients, sans aucun arrêt de son activité.
Bien qu'opposé à la disparition de cette école, le Dr Lafay ne s'attaque pas aux décisions des services scolaires. Il pourrait être opportun de supprimer cette école compte tenu de la forte croissance démographique de l'après-guerre : en 1938 naissaient à Paris 170 enfants par jour, en 1949, 275. Cela fait pour Paris une génération scolaire de 95 000 enfants au lieu de 60 000 en 1938. La municipalité appréhende de fait les rentrées scolaires 1950-1951, et a constaté que dans l'école du 2 boulevard Bessières, il y avait des espaces inoccupés, alors que dans d'autres écoles de l'arrondissement presque toutes les classes étaient surchargées.

VICTIME DU DU BABY-BOOM DES TRENTE GLORIEUSES

Les conseillers municipaux proposent aussi de transporter cette école pas trop loin sur un terrain disponible et même de construire une école en préfabriqué ce qui revient à 2 millions de francs par classe, au lieu de 6 millions pour une classe traditionnelle. Surtout qu'une classe en préfabriqué ça se monte, ça se démonte et ça se remonte. La fermeture de cette école expérimentale apparaît donc comme inévitable. Et, surtout, en avril 1949, a été votée une tranche du programme de construction d'habitations à bon marché. 350 appartements seront édifiés à cet emplacement et les travaux devraient commencer en mars ou en avril 1950.
Quand, en 1949, se tient cette réunion du conseil municipal de Paris, la France n'en n'a pas fini de panser ses blessures. La dernière guerre a fait beaucoup de morts, de veuves et d'orphelins. Il y a eu le terrible traumatisme de l'occupation allemande. Cependant, les Français se sont « retroussé les manches », la reconstruction est en marche et on entre dans la période des Trente Glorieuses. Néanmoins, deux plaies persistent, la première est la tuberculose.

Pas plus de trois heures de cours par jour. La gymnastique est partie intégrante de l'enseignement !

LE VACCIN DU BCG EST RENDU OBLIGATOIRE

Mais les efforts des savants et des médecins depuis le début du XXe siècle ont payé. Tout de suite après la guerre, le vaccin contre la tuberculose, le BCG est au point, on continue à faire campagne contre l'épidémie où l'on voit les enfants des écoles faire du porte à porte pour vendre des timbres antituberculeux.

Un timbre antituberculeux de 1948.

En 1950, le BCG est rendu obligatoire. Dans toutes les écoles et les entreprises, les médecins surveillent avec vigilance la disparition progressive de la maladie. Subsiste la deuxième plaie : la crise du logement. La France est en plein baby-boom, les Français émigrent des campagnes vers les villes, de grandes villes ont été très bombardées, voire rasées. L'hiver glacial de l'année 1954 a mis tous les sans-abri à rude épreuve. L'abbé Pierre alerte l'opinion à la radio par un appel qu'il désigne comme l'insurrection de la Bonté : *« Mes amis, au secours, une femme vient de mourir gelée, cette nuit à 3 heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée »*.
Construire des logements est la première de toutes les urgences. La ville de Paris fait donc construire des habitations bon marché sur des terrains libres ou à libérer. L'Ecole de Plein Air n'est plus une priorité. A l'emplacement de l'Ecole de Plein Air, en 1954, la ville de Paris fait ériger des immeubles de briques rouges de 7 étages, harmonieusement disposés autour de terrains de jeux en jardin arborés.

ISMÉRIE DUCROQUET

(Re)-Découvrez le site de notre association !

Pour accéder au site de déCLIC 17/18, tapez www.declic1718.org

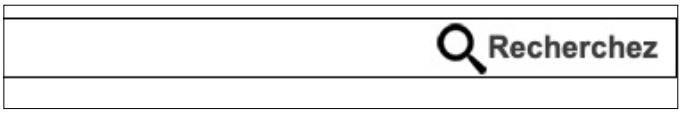

TOUT EN HAUT DE LA PAGE D'ACCUEIL : un cadre avec une loupe. Tapez le mot-clé qui vous intéresse et vous verrez apparaître tous les articles du site s'y rapportant

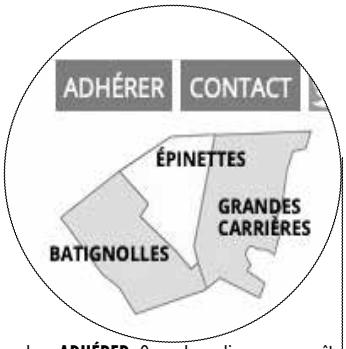

• A droite, un cadre : **ADHÉRER.** Quand on clique, apparaît le bulletin d'adhésion à télécharger. Pour adhérer, imprimez-le, remplissez-le et envoyez-le à : Association déCLIC 17/18 ,3 rue Etienne Jodelle 75018 Paris en joignant un chèque du montant de votre adhésion ou don

•Un cadre **CONTACT.** Vous pouvez ainsi nous joindre par mail. Nous vous répondrons

• Un cadre **TWITTER,** pour les réseaux sociaux

• **LES CARTES DE NOS TROIS QUARTIERS**. En cliquant sur la carte d'un quartier, vous êtes dirigés vers tous les articles se rapportant à ce quartier

LE BANDEAU BLEU de la page d'accueil permet d'entrer directement dans chacune des rubriques du site. Les images du carousel permettent d'accéder directement aux articles correspondants

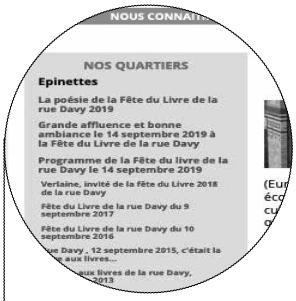

À gauche, dans chaque page d'article, **UNE TABLE D'ARTICLES** permet de naviguer d'un article de la rubrique à l'autre

Au centre de la page d'accueil, **SIX PAVÉS EN IMAGES** mettent chacun en avant un article choisi dans chacune des rubriques du site. En cliquant sur « Lire la suite », on peut lire la totalité de cet article

L'INTÉGRALITÉ DU CONTENU DES 20 PLUS RÉCENTS NUMÉROS DE DÉCLIC 17/18 est consultable en ligne. C'est une formidable base de données sur notre quartier et les activités de notre association !
En cliquant sur l'image du Journal, apparaîtront toutes les couvertures des numéros passés. Cliquez sur le lien de la couverture que vous avez choisie, vous pourrez alors lire tous les articles de ce numéro

FAITES CONNAÎTRE NOTRE SITE POUR DONNER DE LA FORCE À NOTRE ASSOCIATION ET NOUS DONNER ENCORE PLUS DE MOYENS D'AGIR

DÉCLIC 17 18

ASSOCIATION DES QUARTIERS DE LA PLACE DE CLICHY ET DES AVENUES DE CLICHY ET DE SAINT-OUEN
BULLETIN D'ADHÉSION/ RÉ-ADHÉSION À RETOURNER 3 RUE ETIENNE JODELLE 75 018 PARIS

NOM : ..... PRÉNOM : ..... COURRIEL : .....

ADRESSE : .....

ADHÈRE EN QUALITÉ DE : MEMBRE BIENFAITEUR COTISATION VERSÉE (MINIMUM 20 €) : ..... €

MEMBRE ACTIF COTISATION VERSÉE (MINIMUM 10 €) : ..... €

DATE : ..... /..... /..... SIGNATURE :

POUR LA BONNE DIFFUSION DE NOS COURRIERS, MERCI DE PERMETTRE L'ACCÈS À VOTRE BOÎTE AUX LETTES EN PRÉCISANT LE CODE DE VOTRE IMMEUBLE : .....

AGIR AVEC déCLIC17/18 : DIFFUSEZ CE JOURNAL – FAITES CONNAÎTRE LE SITE **WWW.DECLIC1718.ORG** – SUIVEZ-NOUS SUR **FACEBOOK. MERCI**